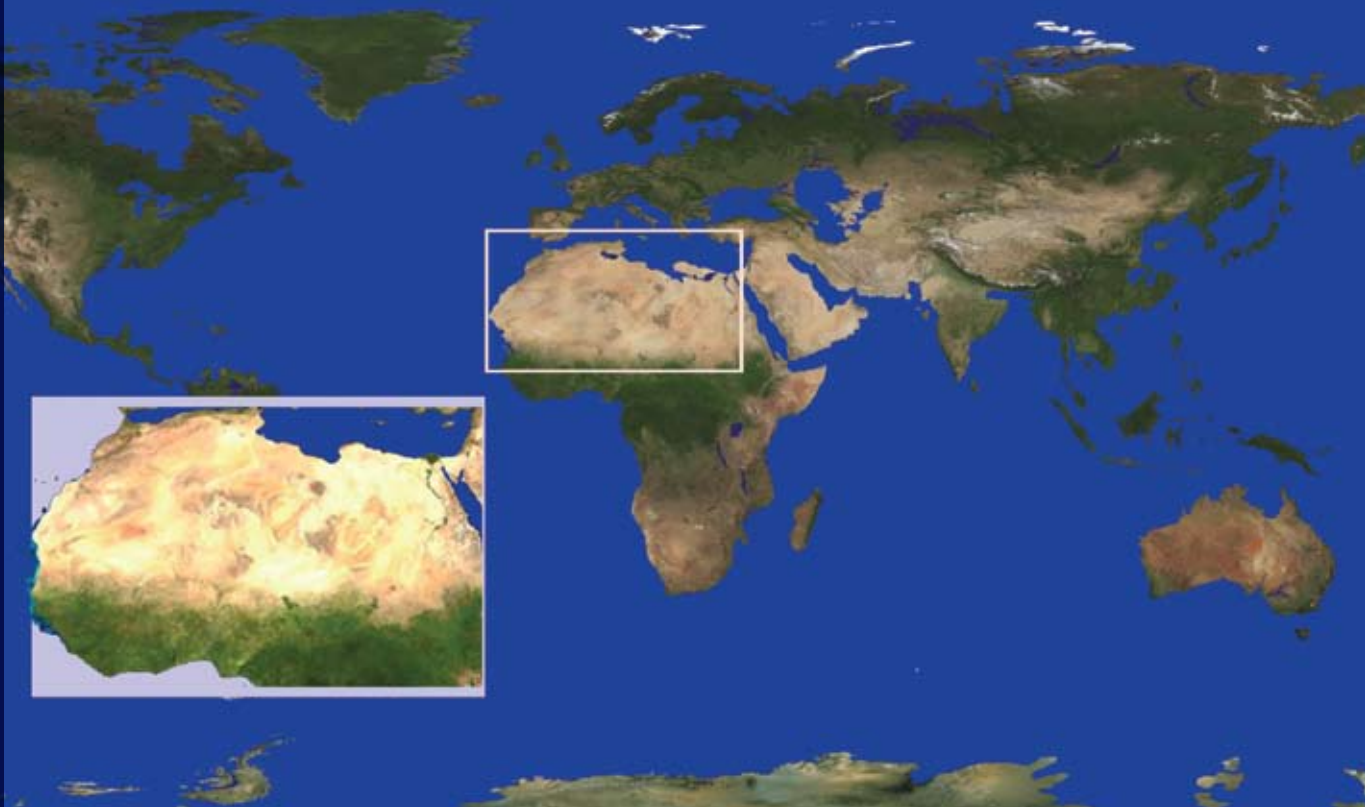


Rapport de synthèse

Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique

Conférence régionale, Rabat, Maroc,
23 -24 novembre 2010



Centre pour le contrôle démocratique
des forces armées - Genève (DCAF)

Rapport de synthèse

Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique



Centre pour le contrôle démocratique
des forces armées - Genève (DCAF)

A propos du DCAF

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) promeut la bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Le Centre mène des recherches sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance du secteur de la sécurité et encourage la mise en place de normes démocratiques aux niveaux national et international. Il développe des recommandations générales en matière de gouvernance démocratique du secteur de la sécurité. Il propose également ses services consultatifs aux acteurs sur le terrain et accompagne les réformes en cours avec des programmes d'assistance. Les partenaires principaux du DCAF sont des gouvernements, des parlements, des organisations de la société civile et des organisations internationales. Dans la mise en œuvre de ses programmes de formation et d'assistance, le DCAF travaille également avec les forces militaires et les forces de sécurité.

Fin décembre 2011, le DCAF comprenait 61 États membres, dont le Liban et la Tunisie. Dans ses activités, le DCAF est guidé par les principes de neutralité, d'impartialité, d'inclusion et d'appropriation locale.

De plus amples informations sont disponibles sur le site web du DCAF : www.dcaf.ch.

Clause de non-responsabilité

Le contenu de cette publication relève exclusivement de la responsabilité du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées à Genève (DCAF) et ne reflète pas nécessairement l'opinion du Département fédéral des affaires étrangères suisse (DFAE).

Remerciements

La conférence et cette publication ont été réalisées grâce au soutien financier du Département fédéral des affaires étrangères suisse (DFAE).

TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	4
Introduction	6
Section I: Pourquoi intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale ?	8
Menaces et insécurité au nord-ouest de l'Afrique	8
Les avantages d'une politique de sécurité nationale	10
Pourquoi intégrer la sécurité humaine?	11
Section II: Comment développer et mettre en place les politiques de sécurité nationale?	13
Processus et stratégies	13
Mesure et surveillance	14
Section III: Pourquoi développer une coopération régionale ?	15
Conclusion	17
Annex I: Communiqué final	18
Programme	
Liste des intervenants et modérateurs	
Les perspectives des pays (Algérie, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Sénégal)	

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

4



Organisée par le Centre d'études en droits humains et démocratie (CEDHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), cette conférence s'est axée sur le développement des politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique, sous le titre « Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique ». Cette conférence s'est tenue à Rabat, les 23 et 24 novembre 2010 et a réuni des hauts représentants de l'Algérie, du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Maroc et du Sénégal et nombres d'experts internationaux. Cette conférence a été organisée avec le soutien de la Confédération suisse.

La conférence a abordé les défis de la sécurité nationale et transnationale au nord-ouest de l'Afrique et a analysé les diverses réponses nationales en matière d'impact sur la sécurité humaine dans la région. Un des thèmes fondamentaux de la conférence fut l'effort déployé pour faire le point sur les expériences nationales dans le traitement des diverses menaces à la sécurité et comprendre comment la politique de sécurité nationale peut contribuer à réduire la peur. Les participants ont également exploré comment les approches de la politique de sécurité nationale pourraient être modifiées en vue de mieux répondre aux besoins des peuples de la région : les pays de la région sont-ils capables de travailler ensemble pour apprendre les uns des autres en partageant leurs expériences ? Peuvent-ils concevoir et mettre en place des politiques de sécurité nationale de façon à faire profiter tous les peuples de la région ? Quels sont les mécanismes régionaux qui peuvent être développés pour aider les décideurs politiques au nord-ouest de l'Afrique ?

Les présentations, discussions et débats engagés lors de cette conférence, ont généré de nouvelles idées pratiques pour les décideurs politiques dans le nord-ouest de l'Afrique sur les avantages de l'élaboration d'une politique de sécurité nationale publique qui reflète une perspective de sécurité humaine.

Les participants ont reconnu dès le début de cette conférence les limites d'un concept de sécurité restreint : le concept dominant de « sécurité de l'Etat » est considéré comme insuffisant pour confronter et contourner les menaces mondiales et transnationales. Ils ont convenu que les politiques de sécurité nationale exigent une compréhension et une adoption plus large du concept de sécurité et un renforcement de la coopération régionale existante en vue de garantir la sécurité et le bien-être des citoyens de la région dans l'avenir.

Les discussions engagées lors de cette conférence ont été réparties en sept séances thématiques :

1. Pourquoi développer une politique de sécurité nationale ?
2. Définir les intérêts de sécurité partagés et identifier les menaces à la sécurité nationale
3. Adopter des mesures pour protéger les intérêts de sécurité et faire face aux menaces
4. Développer une politique de sécurité nationale
5. Assurer la mise en œuvre et le suivi d'une politique de sécurité nationale
6. La dimension régionale de la sécurité nationale



7. Les mécanismes régionaux pour renforcer la sécurité nationale

Les discussions engagées ont mis en exergue trois approches interdépendantes :

- Une politique de sécurité publique nationale répond aux besoins de l'État et des citoyens individuels. Elle améliore les capacités de l'État à planifier, orienter et identifier les attentes et à s'adapter de façon rapide et flexible à l'insécurité et aux menaces qui sont en évolution rapide.
- La sécurité, le développement et la démocratisation sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Une approche plus large de la sécurité humaine est plus apte à confronter les menaces actuelles représentées par les crimes transfrontaliers, les activités terroristes et l'internationalisation des agents d'insécurité.
- Une nouvelle stratégie de la sécurité nationale ne peut être mise en place sans une coopération régionale consolidée et basée sur une compréhension claire et nette des intérêts partagés des différents pays et peuples concernés, et une volonté politique de développer une réponse collective et coordonnée aux menaces partagées.

Cette conférence a été clôturée par l'adoption d'un communiqué final comportant les recommandations pratiques pour l'établissement et l'institutionnalisation d'un

dialogue sur la politique de sécurité régionale et nationale.

Le résultat tangible de cette conférence est l'expression unanime de l'intérêt à établir un processus permettant un échange régulier sur le développement de la politique de sécurité nationale entre les pays du nord-ouest de l'Afrique.

INTRODUCTION

6



Nord-ouest de l'Afrique

La région du nord-ouest de l'Afrique se situe à la croisée des régions du Sahara et du Sahel. C'est un espace de commerce, de diversité ethnique et de migration. Cette région possède un immense potentiel économique et culturel. Toutefois, cette région est également caractérisée par des tensions, des conflits et de l'insécurité. Les longues lignes droites de la majorité des frontières dominent la forme de la carte de cette région. Elles illustrent au mieux l'arbitraire colonial qui a donné naissance à ces États. Pour les puissances coloniales, le contrôle des endroits stratégiques suffisait pour satisfaire leurs intérêts limités. Pourtant, aujourd'hui les États indépendants qui ont hérité ces vastes frontières arbitraires se donnent du mal pour contrôler et gérer ces frontières. Cela est compliqué du fait que ces frontières traversent des régions craintes pour leurs conditions géographiques défavorables. En même temps tous les pays de la région font face à de nombreux défis dans les domaines sécuritaire, environnemental et socio-économique. La nature de ces menaces contraint les gouvernements à entreprendre des mesures audacieuses et à adapter leurs propres politiques publiques. Par conséquent, la mise en place de politiques de sécurité nationale adéquates est et restera toujours un défi majeur pour tous les pays de la région.

Sécurité humaine

Durant les dix dernières années, nombre de pays ont constaté que la sécurité nationale en termes de souveraineté économique et d'intégrité territoriale et institutionnelle est inenvisageable sans la protection du

bien-être psychologique et somatique des citoyens. La sécurité humaine, qui a pour but de garantir aux individus de vivre à l'abri de la violence physique, de la peur et du besoin, est désormais partie intégrante de leur vision d'une politique de sécurité nationale. Dans un monde globalisé, la sécurité de l'État ne garantit pas la sûreté et le bien-être des citoyens. Une plus large conceptualisation de la sécurité s'avère nécessaire pour répondre aux menaces émergentes dues à l'augmentation exponentielle des flux transnationaux de marchandises, d'informations et de personnes. Le concept de la sécurité ne peut, par conséquent, plus se référer exclusivement à l'État mais doit mettre l'être humain au centre de ses préoccupations.

Cette conférence fut également un espace de délibération sur le défi d'intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale. Les présentations, les discussions et les débats prenant place lors de cette conférence ont donné lieu à de nouvelles idées et pratiques avant-gardistes pour les décideurs politiques au nord-ouest de l'Afrique sur les avantages de l'élaboration de nouvelles politiques de sécurité nationale reflétant une perspective de la sécurité humaine. Ce rapport résume les points importants considérés comme essentiels par les participants lors de cette conférence.

Programme de la conférence

Reconnaissant qu'une plus large notion de la sécurité humaine basée sur la coopération régionale renforce la capacité des politiques de sécurité nationale à garantir la sûreté et le bien-être des citoyens, les discussions engagées lors



de cette conférence ont porté sur sept thèmes principaux :

1. Pourquoi développer une politique de sécurité nationale ?
2. Définir les intérêts de sécurité partagés et identifier les menaces fréquentes à la sécurité nationale
3. Adopter des mesures pour protéger les intérêts de sécurité et faire face aux menaces de sécurité
4. Développer une politique de sécurité nationale
5. Assurer la mise en œuvre et le suivi d'une politique de sécurité nationale
6. La dimension régionale de la sécurité nationale
7. Les mécanismes régionaux pour renforcer la sécurité nationale

Structure du rapport

En synthétisant les sept séances thématiques, le présent rapport répond aux trois questions clés de la conférence :

- Pourquoi une politique de sécurité nationale est-elle importante?

La première partie souligne les points de vue des participants qui expliquent pourquoi une politique de sécurité nationale est nécessaire et quels seraient les avantages de l'intégration de la sécurité humaine dans une telle politique. Cette conférence a constaté que la justification de l'élaboration d'une politique de sécurité nationale découle de la nature évolutive et changeante des menaces et de l'insécurité affrontées par les États. Ainsi, la première section commence avec une évaluation des perceptions des participants

à l'égard des menaces et de l'insécurité qui planent sur leurs pays et sur la région nord-ouest de l'Afrique.

- Comment développer une politique de sécurité nationale?

Un des fondements de cette conférence fut les réflexions des participants sur les exigences, les moyens et les méthodes requis pour développer une politique de sécurité nationale. Ainsi, la deuxième section présente les conclusions de cette conférence sur la façon d'élaborer des politiques de sécurité nationale et aborde les principaux défis auxquels les pays sont confrontés dans un tel processus.

- Pourquoi développer une coopération régionale?

Cette conférence a illustré les limites des approches nationales restreintes et l'impossibilité de développer des réponses adéquates aux menaces actuelles et futures sans l'implication régionale des deux États et des acteurs concernés. La troisième section évoque les besoins pratiques pour l'amélioration de la coopération et de la coordination régionale.

Finalement, la conclusion évalue le succès de cette conférence et son importance dans la région. Elle analyse également les éventuelles suites à donner.

SECTION I: POURQUOI INTÉGRER LA SÉCURITÉ HUMAINE DANS LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ NATIONALE?



Menaces et insécurité au nord-ouest de l'Afrique

Trafic et contrebande

L'économie du nord-ouest de l'Afrique s'est reposée pendant des siècles sur les ressources de la mer et sur une mosaïque de sociétés pastorales, avec de grandes routes commerciales traversant la région sans vraiment tenir compte des frontières officielles. Caractérisée par un haut degré de mobilité de marchandises et de personnes, la région a été témoin, dans les dernières années, d'une considérable recrudescence des agents et des facteurs d'insécurité. L'expansion des réseaux d'activité criminelle constitue une des principales préoccupations des participants à cette conférence. Ces réseaux sont impliqués dans le trafic de drogues, d'armes et d'êtres humains, ainsi que dans la contrebande, le vol et les enlèvements contre rançon. M. Moulaye, du Mali, exprime son inquiétude en affirmant « le trafic de drogue est devenu de plus en plus problématique du fait que les stupéfiants traversent non seulement les frontières mais sont de plus en plus consommés par la population locale ». En combinaison avec la prolifération des armes légères, les changements d'attitude pouvant contribuer à une escalade de la violence armée dans la société constitue une préoccupation majeure au Mali. Dans cet esprit, l'échec des mécanismes de résolution des conflits de société augmente le risque des querelles familiales qui peuvent déclencher une guerre civile.

Le Colonel Bambara du Burkina Faso a clairement précisé que les menaces ne sont pas isolées. Le crime organisé, et le trafic d'armes légères

à travers les frontières poreuses déclenchent une spirale d'insécurité qui ne peut qu'entraver le développement du pays¹. Un des défis particuliers soulevé par les réseaux d'activité criminelle est leur collusion partielle avec des entreprises multinationales et parfois avec des Etats étrangers, qui poursuivent leurs propres intérêts géopolitiques et économiques. Dans certains cas, les organisations criminelles (régionales et mondiales) et les services de commerce de bandits locaux échangent des services et effectuent ainsi « des opérations commerciales conjointes ». Dans d'autres cas, les entreprises multinationales exploitent les espaces de faible gouvernance dans la région pour le blanchiment d'argent et payent – et utilisent parfois – des groupes armés non étatiques pour protéger leurs entreprises et leurs marchés.

Terrorisme

Une des préoccupations sécuritaires fondamentales des acteurs internationaux est le terrorisme lié à ce qui a été décrit comme émergence d'« Al-Qaida au Maghreb islamique » (AQMI) ou « Al-Qaida in the Maghreb ». En revanche, pour les décideurs politiques dans la région, la menace terroriste se place à un niveau inférieur sur la liste des menaces perçues. Les participants à cette conférence ont soulevé la question à savoir si AQMI représente une menace réelle ou si elle ne constitue qu'un terme plebiscité pour promouvoir les intérêts politiques des différents États. Certains pensent que les États occidentaux amplifient la menace terroriste en Afrique car cela pourrait leur servir

¹ Voir « Une perspective de politique de sécurité nationale. Burkina Faso », DCAF, Geneva 2010, p. 7.



de prétexte pour justifier une présence militaire internationale dans la région et permettre aux forces armées d'exploiter les instruments de financement existants, développés dans l'intérêt de combattre le terrorisme. Les frontières délimitant les États du nord-ouest de l'Afrique ont toujours été poreuses et encouragent tout genre de trafic. M. Mohamedou, de la Mauritanie, a rappelé l'audience que la vaste extension des frontières de la région ainsi que la combinaison d'un climat et d'un terrain difficiles rend la protection et la surveillance de ces frontières onéreuse. Certains des participants de la région ont fait remarquer qu'une grande partie de ce qui a été décrit par les analystes externes comme activités terroristes peut être représentée également comme activités des réseaux criminels et des bandes de trafiquants.

Economie et écologie

Dans ce contexte, il serait moins surprenant de voir certains participants à la conférence se plaindre que les réseaux criminels ont souvent accès à des armes et des équipements plus sophistiqués que les forces de sécurité de l'État. De surcroît, la privatisation de la sécurité, devenue de plus en plus attirante dans les économies d'exploitation de ressources, augmente l'insécurité parmi le peuple. Ainsi, la dimension économique est essentielle pour comprendre la situation d'insécurité dans le nord-ouest de l'Afrique. La pauvreté est un facteur majeur de l'insécurité, du fait que les bandes criminelles recrutent facilement des individus qui ont désespérément besoin d'emploi. Même les menaces écologiques sont à craindre notamment pour leur impact économique, vu qu'elles peuvent nuire à la

vie de toutes les régions. A titre d'exemple, la plupart des documents stratégiques soumis lors de la conférence soulignent la dégradation environnementale telle que la désertification comme facteur menaçant la vie d'une grande partie de la population. Sur ce, l'une des principales conclusions de cette conférence est que l'insécurité trouve son origine dans le manque de perspectives socio-économiques. Le Général Mahamadou Niakaté, du Mali, a affirmé que les opportunités disponibles au peuple, étant donné les niveaux actuels de développement entre les différents États de la région, ne peuvent rivaliser avec les profits potentiels de la criminalité.

Sous-développement et insécurité

Les participants à cette conférence ont convenu que la pauvreté, et l'absence d'une bonne gouvernance et le déficit démocratique constituent des menaces majeures à la sécurité des populations de la région. Selon la liste des menaces à la sécurité de la région formulée par M. Mohamedou, le sous-développement est parmi ses premières préoccupations. Parallèlement, M. Khiati, participant algérien, croit également que les manques dans les services publics, la démocratie et la participation constituent de nouvelles sources à l'insécurité équivalent au terrorisme et au crime organisé. De plus, le document rédigé par la Mauritanie couvrant les perspectives sur la sécurité nationale place le sous-développement, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, et les périls environnementaux en haut de sa liste de priorités.² Selon la perception de la région, le

² Voir « Une perspective de politique de sécurité nationale. Mauritanie », DCAF, Genève 2010, p.6.



manque de transparence et d'efficacité des institutions étatiques est identifié comme menace à la sécurité à un niveau encore plus important que le terrorisme et le crime organisé. Le document du Mali distingue trois types de menaces, dont les menaces au développement humain constituent une catégorie à elle seule, à côté des menaces internes et externes.³

Les avantages d'une politique de sécurité nationale

En 2010, le Burkina Faso et le Mali ont adopté pour la première fois une politique de sécurité nationale⁴. La conférence tenue à Rabat fut ainsi une opportunité pour discuter des avantages et des potentiels d'une politique de sécurité nationale à la lumière des expériences récentes. M. Moulaye, du Mali, a lancé la discussion en déclarant : « les défis de sécurité sont de plus en plus complexes. Les États ne peuvent gérer ces situations comme des pompiers, ils ont besoin d'une vision claire ». Les participants ont convenu que le fait de se préparer à faire face aux menaces imminentes et prévoir le déclenchement des crises représente des avantages clairs à l'élaboration d'une politique de sécurité nationale. Les discussions ont permis d'identifier cinq avantages majeurs à l'élaboration et à l'intégration des politiques de sécurité nationale ont été identifiés :

³ Voir « Une perspective de politique de sécurité nationale. Mali », DCAF, Genève 2010, p.7

⁴ Mali a adopté sa politique de sécurité nationale le 20 octobre 2010; Voir « Une perspective de politique de sécurité nationale. Mali », DCAF, Genève 2010, p.6 ; Et voir aussi « Une perspective de politique de sécurité nationale. Burkina Faso », DCAF, Genève 2010, p.5.

- **Développer une compréhension commune :** Le processus aide les gouvernements et les acteurs concernés à développer ce que M. Mohamedou, de Mauritanie, a appelé « une approche partagée basée sur des réflexions stratégiques ». Cela signifie que les acteurs impliqués dans le processus ont la chance de définir une vision commune de la sécurité – une mesure nécessaire pour garantir que le gouvernement répond aux menaces de façon appropriée. L'élaboration d'une stratégie de prévention adéquate n'est possible qu'avec une image complète et totale des menaces et de l'insécurité qui guettent le pays. L'aspect procédural et cyclique de l'élaboration d'une politique de sécurité nationale permet une révision régulière des analyses des menaces et l'adaptation des réponses au changement des scénarios de menaces. Par conséquent, la politique devient plus réceptive.
- **Améliorer globalement les capacités de planification :** la politique de sécurité nationale améliore de façon considérable les capacités de planification de l'État intégralement. Le secteur de la sécurité devient plus effectif dès que les différentes sections du gouvernement optimisent leurs contributions. L'inspecteur général Mahamadou Niakaté, du Mali, a souligné « la sécurité doit être inestimable, cependant sa mise en place a un certain coût ». Sans une bonne planification, les ressources sont perdues et les efforts dupliqués. Les politiques de sécurité nationale assurent un usage plus efficace des ressources mais n'impliquent pas nécessairement des budgets réduits. Au Mali, vu que les forces



de sécurité se sont ouvertes et qu'elles ont augmenté leur transparence budgétaire, les citoyens leur font plus confiance et acceptent ainsi les augmentations budgétaires. Le Colonel Birame Diop, du Sénégal, a souligné que grâce à la politique de sécurité nationale, le budget est devenu plus cohérent et plus légitime vu qu'il a été sujet à une approbation législative.

- **Établir un consensus :** Plusieurs participants ont souligné que la sécurité est un bien public. L'État a l'obligation envers les citoyens de garantir leur sécurité. Avec un processus adéquat, une politique de sécurité nationale peut établir un consensus local sur une conceptualisation particulière de la sécurité. Cela mobilise les partenaires sociaux et la société civile afin de contribuer à la lutte contre les menaces et l'insécurité. Cela est d'autant plus nécessaire dans un contexte où les menaces à la sécurité découlent principalement du sous-développement et des manquements de la société. Il convient également de ne pas oublier qu'une politique de sécurité nationale façonne les attentes et rend le gouvernement et ses prises de décisions plus prévisibles et compréhensibles.
- **Stimuler la démocratisation :** les politiques de sécurité nationale, notamment les politiques incluant la sécurité humaine, peuvent stimuler la démocratisation et les efforts de réformes déployés par le gouvernement. Par exemple, le Colonel Diop, du Sénégal, a mentionné que la sécurité n'est pas un concept universel mais a plutôt

plusieurs définitions selon le pays. Ainsi, la sécurité se base sur des besoins spécifiques et une bonne politique de sécurité nationale requiert la participation d'une grande partie de la société. La participation est un processus continu. Par exemple, au Mali, selon l'inspecteur Général Niakaté, les citoyens peuvent faire des requêtes sur la sécurité auprès du ministère en charge.

- **Renforcer la coopération régionale :** le Colonel Boulahbach, du Maroc, a fait savoir que les pays de la région ont besoin de développer des politiques de sécurité nationale s'ils veulent renforcer la confiance régionale et la coopération sécuritaire. Les participants ont également insisté sur le fait qu'il faudrait plus qu'une volonté politique pour renforcer la coopération de sécurité régionale : les pays de la région auraient besoin de mettre en place des institutions compétentes et responsables, d'améliorer leurs capacités de planification, de développer une compréhension claire et précise des ressources de chaque pays et de formuler des attentes communes.

Pourquoi intégrer la sécurité humaine?

Élargir le concept de sécurité

La conférence a donné une simple réponse à la question de savoir pourquoi la sécurité humaine doit être intégrée dans la politique de sécurité nationale. La sécurité humaine élargit le concept de sécurité, rendant la politique de sécurité nationale plus complète. De plus, la sécurité



humaine aide à approfondir les politiques de sécurité nationale en améliorant l'évaluation des menaces à la sécurité et des acteurs d'insécurité. Beaucoup de menaces deviennent plus visibles lorsque leurs effets sont observés au niveau du citoyen et des groupes sociaux. Par exemple, les menaces visant principalement une minorité de la population éluderaient probablement une perspective de sécurité de l'État, tout comme de nombreux dangers de l'environnement et du développement.

Lier le développement humain et la sécurité

La conférence a souligné à plusieurs reprises les liens entre le développement et la sécurité. Le Général Mahamadou Niakaté a indiqué qu'actuellement la criminalité génère plus de profit que les opportunités du niveau de développement de l'État. Alors que les menaces comme le terrorisme, l'AQMI et les crimes organisés semblent être les menaces les plus urgentes, cependant, la pauvreté et l'absence de la bonne gouvernance sont en fait les causes fondamentales de l'insécurité. La sécurité humaine offre simplement des points d'entrée clairs pour mettre en lien et harmoniser la sécurité et les stratégies de développement.

Transformer les conflits

M. Moulaye a rappelé aux participants la nécessité de développer la capacité de transformer les conflits pacifiquement. Lorsque de telles capacités font défaut, l'insécurité et la peur s'intensifient ; l'utilisation de la violence devient une caractéristique de la vie quotidienne. Le fait de participer à des bandes ou à toute forme de crime organisé produit non seulement des avantages

économiques, mais représente également pour certains un mécanisme de protection. Les caractéristiques de la démocratie, telles que l'état de droit et la participation politique inclusive constituent des points fondamentaux pour transformer les conflits sans avoir recours à la violence. Le Colonel Boulahbach constate qu'une politique de sécurité nationale durable ne peut être développée en l'absence de démocratie.

Une vision partagée de la sécurité

Les réseaux de crimes transnationaux et les crimes transfrontaliers illustrent le besoin d'une vision partagée de la sécurité au niveau régional et d'une coopération régionale plus effective. D'un point de vue de la sécurité humaine, les frontières ne sont pas à prime abord conçues comme délimitations territoriales, mais en termes plus stratégiques, comme frontières marquant les besoins en protection des groupes spécifiques. Par exemple, l'augmentation du trafic de cocaïne en provenance des pays de l'Amérique Latine affecte les populations de tous les pays de la région de la même manière et indépendamment des frontières nationales. À partir d'une perspective de sécurité humaine, cette menace devrait être reconnue par les États comme une menace partagée au niveau régional et être combattue à travers une approche commune. À défaut d'une approche commune, les tentatives nationales individuelles visant à contrôler les flux de drogues risquent d'être inefficaces. Ainsi, la conférence a constaté que la coopération et la sécurité dans la région peuvent augmenter considérablement si les États du nord-ouest de l'Afrique développent une vision partagée de la sécurité.

SECTION II: COMMENT DÉVELOPPER ET METTRE EN PLACE LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ NATIONALE?



13

Processus et stratégies

Construire à partir des expériences régionales

Les expériences récentes du Burkina Faso et du Mali donnent plusieurs exemples intéressants sur lesquels pourraient s'appuyer les pays de la région pour développer une réflexion sur la politique de sécurité nationale. Les deux pays susmentionnés ont présenté lors de cette conférence leurs propres points de vue en ce qui concerne les exigences et le processus impliqués dans le développement et la mise en place d'une politique de sécurité nationale. En Mauritanie, le pouvoir exécutif a également initié un processus de politique publique, cherchant une large consultation avec la société civile, explique M. Mohamedou. Apparemment, le Maroc attache également de l'importance au développement d'une politique de sécurité nationale et pourrait entreprendre certaines mesures visant à l'élaboration d'une telle politique.

Participation des experts et de la société civile

Selon un des participants, l'élaboration d'une politique de sécurité nationale demeure une des prérogatives de l'État. Au Burkina Faso et au Mali, le développement d'une politique de sécurité nationale, bien qu'elle fut initiée et dirigée par le gouvernement, impliquait la participation d'experts, d'académiciens, de représentants de la société civile, et de dirigeants traditionnels. M. Sejari, du Maroc, a conclu que le développement d'une politique de sécurité nationale exige un processus sociétal qui assure la consultation, la conciliation et le consensus.

Au Mali, les consultations régionales sur les menaces et sur la perception des menaces ont été engagées au début du processus. Plus tard, plusieurs séries de consultations nationales ont produit plus de 127 recommandations. Sur la base de ces consultations, le Ministère de la Sécurité a élaboré un document stratégique que le gouvernement a ensuite adopté. Avant la mise en place de la politique de sécurité nationale, le gouvernement a initié des séances d'information avec les acteurs concernés et les partenaires sociaux. Le Général Niakaté a souligné que le développement de la première politique de sécurité nationale a pris une dizaine d'années. Actuellement, cette politique est régulièrement mise à jour en tant que processus quotidien.

Certains intervenants ont averti qu'il ne faut pas prendre la participation de la société civile trop à la légère. Le processus démocratique doit être effectif et non seulement un exercice rhétorique pour la forme. Par conséquent, la société civile et les membres du parlement ont besoin d'une formation appropriée. Le Colonel Diop, du Sénégal, a également indiqué qu'établir les priorités est la clé du succès. Il ne faudrait pas essayer de tout faire et finir par ne rien faire du tout.



Mesure et surveillance

Groupe de coordination

Le Colonel Bambara, du Burkina Faso, a indiqué que le test pratique de n'importe quelle politique de sécurité dépend des mesures développées visant à garantir son implémentation. La coordination est un élément crucial, c'est pourquoi le Burkina Faso a créé un groupe de coordination qui contrôle le budget. Ce groupe assure la coordination de tous les secteurs du gouvernement qui contribuent à la sécurité.

Changement d'approches

Les capacités administratives et financières s'avèrent nécessaires mais non pas suffisantes pour avoir du succès, a expliqué un participant du Mali. Il a indiqué que la responsabilité pour la gouvernance doit être partagée et le citoyen doit être au centre de toute politique de sécurité. Pour atteindre cet objectif, les forces armées doivent changer leur façon de voir les choses, et passer de la répression à la prévention. Pourtant, les forces armées au nord-ouest de l'Afrique sont encore influencées par leurs origines coloniales, qui leur ont appris à protéger l'autorité coloniale et non pas le peuple. La société civile, si elle est mieux organisée, pourrait jouer un rôle important dans la réalisation de ce changement de mentalité, a-t-il conclu. Afin de garantir la crédibilité d'une telle politique, il serait également important d'assurer le suivi de sa mise en place. Trop souvent, dit un des participants, les politiques sont restées des mots sans actes.

SECTION III: POURQUOI DÉVELOPPER UNE COOPÉRATION RÉGIONALE?



15

« Si les criminels réussissent à coopérer au-delà des frontières, pourquoi les forces de sécurité ne font pas de même? » La conférence a mis en exergue l'écart grandissant entre les réseaux criminels opérant au niveau international et les forces de sécurité agissant à l'échelle nationale. Il a donc été suggéré qu'il était grand temps que la réponse sécuritaire elle-même devienne transnationale.

La coopération est importante car dans un monde de plus en plus interconnecté, la sécurité devient interdépendante. Les défis sécuritaires dans un pays donné, indépendamment de leur nature criminelle, environnementale, économique ou démographique, peuvent également représenter un défi à la sécurité des États voisins. Les participants considèrent la coopération régionale comme bénéfique, car elle ajoute de l'ampleur à la réponse et la rend ainsi plus efficace.

Un des participants à cette conférence a fait remarquer que la coopération régionale au nord-ouest de l'Afrique est restée l'otage de querelles politiques. Il se réfère au Sahara occidental comme question non résolue, représentant un obstacle majeur à la coopération de sécurité régionale. Les participants ont convenu que la nature géostratégique de l'emplacement de la région a augmenté la concurrence internationale pour l'accès aux ressources et aux marchés stratégiques.

Intérêts partagés dans un investissement partagé

Le Colonel Diop a expliqué que les intérêts communs pourraient agir comme moteur pour la coopération de sécurité régionale. Par exemple, l'état actuel de la technologie et de l'équipement

dans la région ne permet qu'une détection aérienne limitée. Un contrôle efficace de l'espace aérien et des frontières ne pourrait donc être effectué qu'à travers une coopération régionale accrue sur les questions financières et techniques. Cela devrait se traduire en un investissement commun dans l'équipement nécessaire et la création d'un système d'information commun. Le Colonel Zagré, du Burkina Faso, a souligné que la coopération doit couvrir les efforts déployés pour le développement vu que seuls les investissements dans les domaines du développement et de la sécurité conduiraient à une réelle amélioration de la situation.

Adopter une approche pragmatique

Les participants ont souligné que les pays du nord-ouest de l'Afrique appartenaient à plusieurs organisations régionales et subrégionales et que certains pays ont mis en place des coopérations bilatérales sur des questions spécifiques. Pourtant, il y avait un sentiment tangible que les mécanismes existants ne répondaient pas aux besoins réels et aux attentes et que par conséquent la région aurait besoin de développer sa propre politique régionale. M. Luethold, du DCAF, a rappelé à l'audience que, dans de nombreux cas, les mécanismes sont mis en place rapidement, mais vite oubliés, parce que leur conception ne réussit pas à répondre aux besoins réels. Bien que la coordination soit largement appréciée, peu de pays tiennent à être coordonnés. Les participants à cette conférence ont suggéré que l'attention ne devrait pas être portée seulement sur les grandes réformes et les projets de coopération importants, mais plutôt sur des projets concrets et réalisables visant une question problématique spécifique.

Les petits succès peuvent alors donner des effets positifs et conduire progressivement à des projets de coopération plus ambitieux. Le Colonel Camara, du Mali, a bon espoir que dans la région, il existe une réelle volonté d'entreprendre des coopérations. Il a souligné les efforts bilatéraux déployés entre l'Algérie et le Mali pour échanger des informations en temps réel et a suggéré que les efforts soient élargis pour couvrir progressivement davantage de pays.

CONCLUSION

Cette conférence a démontré le rôle crucial que la politique de sécurité nationale devrait jouer pour mettre en place des réponses adéquates aux menaces transnationales d'aujourd'hui. Alors que la conférence reflète une reconnaissance globale de la nécessité de coordonner les politiques de sécurité entre les pays de la région et de développer des réponses en collaboration aux menaces communes à la sécurité, les structures de dialogue et de coopération régionales restent sous-développées et sous-utilisées. Au niveau national, les processus de planification des politiques de sécurité ont été soit insuffisamment institutionnalisés, soit reflètent une vision de la sécurité qui reste axée sur la sécurité de l'État plutôt que sur la sécurité humaine. En conséquence, les politiques ou les actions nationales visant à faire face aux défis spécifiques en matière de sécurité restent souvent sous-optimales. Le renforcement des capacités nationales pour l'élaboration des politiques de sécurité constitue ainsi une première étape nécessaire traçant la voie à un dialogue régional et à une coopération accrue sur la sécurité régionale.

Dans leur communiqué final (voir annexe), les participants à la conférence ont donc encouragé les États de la région à élaborer et à partager des politiques de sécurité nationale. Ils ont plaidé pour une approche globale et participative à la sécurité, dans laquelle les objectifs de paix et de stabilité, l'état de droit, la démocratie et le développement soient interdépendants, et permettent un renforcement mutuel entre ces éléments. Les participants ont exprimé le besoin urgent de consolider la coopération

existante entre les pays de la région, tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

Les participants ont exprimé leur satisfaction pour cette initiative et ont demandé aux organisateurs de leur garantir que plusieurs autres réunions régionales aient lieu afin d'établir un processus qui facilite un échange continu et régulier sur le développement des politiques de sécurité nationale dans la région. Ils ont également espéré qu'un dialogue structuré sur ces questions pourrait conduire, avec le temps, à l'élaboration d'une politique de sécurité régionale partagée par tous les États de la région.

Dans leurs recommandations pratiques, de nombreux participants ont exprimé leur souhait de voir le Niger associé à ce processus. Ils ont proposé que le processus soit pragmatique et axé sur les besoins. Il devrait se concentrer sur la convergence des questions et des intérêts, et être spécifique. Les discussions devraient être orientées vers la résolution de problèmes et la production, et vers les avantages immédiats, dans la mesure du possible, vu que cela renforcerait le soutien politique pour un tel processus.

Les participants ont également précisé que le développement d'une vision régionale partagée sur la sécurité et le développement au nord-ouest de l'Afrique, exige le soutien d'une tierce partie neutre. Pour des fins de coordination régulière, les participants devraient envisager la création d'un petit secrétariat.

Conférence régionale

Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique

Hôtel La Tour Hassan, Rabat, Maroc

23-24 novembre 2010

COMMUNIQUÉ FINAL

À l'invitation du Centre d'études en droits humains et démocratie (CEDHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées à Genève (DCAF), avec le soutien de la Confédération suisse, s'est tenu à Rabat les 23 et 24 novembre 2010 la première conférence régionale sur l'« Intégration de la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationales dans le nord-ouest de l'Afrique ». La conférence a rassemblé un grand nombre de hauts représentants de l'Afrique du nord-ouest et du Sahel (Algérie, Burkina Faso, Mali, Maroc, Mauritanie et Sénégal) ainsi que des experts internationaux. Elle constitue la première manifestation qui examine le développement et la mise en œuvre de politiques de sécurité nationale dans leur dimension régionale dans le nord-ouest de l'Afrique. Suite à un examen des intérêts partagés et des menaces de sécurité communs aux pays de la région, les aspects suivants ont été soulignés :

- L'importance du développement des politiques de sécurité nationale ;
- La coordination entre la sécurité humaine et la sécurité nationale ;
- La nécessité d'un environnement de paix, de stabilité, de respect des droits humains, de démocratie, et de développement nécessaire à la mise en œuvre d'une politique de sécurité nationale ;
- Le besoin d'une approche nationale participative et partagée, ancrée dans la concertation, la conciliation et la confiance, pour le développement et la mise en œuvre de politiques de sécurité nationale ;
- L'impératif d'ancrer la conceptualisation et

la mise en œuvre de politiques de sécurité nationale dans une dimension régionale caractérisée par l'interdépendance entre les pays de la région, leur complémentarité et les multiples axes de coopération régionale existants ;

- L'urgence de renforcer la coopération existante entre les pays de la région au niveau stratégique et opérationnel pour faire face aux défis communs relevés ;
- Le souhait de continuer les réflexions relatives au développement d'une politique de sécurité régionale.

Les participants ont appelé à la poursuite de cette initiative à travers la dissémination d'informations et d'analyses, l'échange continu d'idées et d'expériences et la tenue de nouvelles rencontres régionales afin d'approfondir la réflexion et la concrétisation de la sécurité régionale.

Programme

Heure	Première journée
08:45-09:00	Accueil et inscription
09:00-09:45	<p>Ouverture</p> <p>Séance d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • El Habib Belkouch, Président du CEDHD • Pedro Zwahlen, Ministre, Chef de section Sécurité Internationale, Ministère des Affaires Etrangères Suisse • Arnold Luethold, Chef de la Division Afrique et Moyen-Orient, DCAF
09:45-11:00	<p>Séance I : Pourquoi développer une politique de sécurité nationale ?</p> <p><i>Résumé</i></p> <p>Cette séance introduit le concept de la politique de sécurité nationale, les arguments pour développer une telle politique et son lien avec la sécurité humaine.</p> <p><i>Questions clés:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qu'une politique de sécurité nationale ? • Qu'est-ce qui constitue une menace à la sécurité nationale ? • Pourquoi développer une politique de sécurité nationale ? • Quel processus pour développer une politique de sécurité nationale ? • Peut-on renforcer la sécurité humaine en développant une politique de sécurité nationale ? • Qu'est-ce qui est important pour la mise en œuvre d'une telle politique ? <p><i>Modérateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arnold Luethold, Suisse <p><i>Intervenants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Colonel Herman Bambara, Burkina Faso • Colonel Birame Diop, Sénégal • Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, Mauritanie • Zeïni Moulaye, Mali • Colonel Ahmed Boulahbach, Maroc (Forces Auxiliaires) <p><i>Questions et discussion</i></p>
11:00-11:20	Pause café
11:20-13:00	<p>Séance II : Définir les intérêts de sécurité partagés et identifier les menaces à la sécurité nationale</p> <p><i>Résumé</i></p> <p>Cette séance présente et compare les intérêts à protéger dans les différents pays, ainsi que les menaces à la sécurité nationale.</p> <p><i>Questions clés:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les intérêts à protéger dans les différents pays ? Comment les définir ? • Comment assurer que les divers intérêts de toute la société soient pris en compte ? • Comment concilier les intérêts des différents groupes/acteurs ? • Quelles sont les menaces dans les différents pays ? Comment les identifier ? <p><i>Modérateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pedro Zwahlen, Suisse <p><i>Intervenants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mostafa Khiati, Algérie • Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, Mauritanie • Inspecteur Général de Police Mahamadou Niakaté, Mali • Abdallah Saaf, Maroc <p><i>Questions et discussion</i></p>

13:00-14:30	Déjeuner
14:30-15:30	<p>Séance III : Adopter des mesures pour protéger les intérêts de sécurité et faire face aux menaces</p> <p><i>Résumé</i></p> <p>Cette séance présente les politiques à développer pour réaliser la politique de sécurité nationale et les instruments de mise en œuvre.</p> <p><i>Questions clés:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les politiques à développer pour répondre aux menaces ? • Comment développer des politiques adéquates aux intérêts et menaces ? • Quels sont les instruments pour mettre en œuvre ces politiques ? • Comment transformer les politiques en instruments de mise en œuvre ? <p><i>Modérateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Zeïni Moulaye, Mali <p><i>Intervenants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ahmed Youra Haye, Mauritanie • Colonel Meïssa Niang, Sénégal • Hicham Mlati, Maroc • Mustapha Hilmi, Maroc <p><i>Questions et discussion</i></p>
15:30-15:45	Pause café
15:45-16:45	<p>Séance IV : Les processus pour développer une politique de sécurité nationale</p> <p><i>Résumé</i></p> <p>Cette séance présente des processus pour développer une politique de sécurité nationale.</p> <p><i>Questions clés:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui devrait initier et gérer le processus ? • Quelles sont les étapes d'un processus de développement d'une politique de sécurité nationale ? • Qui devrait être impliqué dans le développement d'une politique de sécurité nationale ? • Comment assurer l'implication des acteurs concernés ? • Quelles sont les phases décisives dans les développements d'une politique de sécurité nationale ? <p><i>Modérateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ali Sedjari, Maroc <p><i>Intervenants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspecteur Général de Police Mahamadou Niakaté, Mali • Colonel-Major Pingrenoma Zagre, Burkina Faso
16.45-17.00	Conclusions et fin de la première journée

Heure	Deuxième journée
08:45-09:00	Accueil
09:00-10:30	<p data-bbox="295 185 1490 226">Séance V : Assurer la mise en œuvre et le suivi d'une politique de sécurité nationale</p> <p data-bbox="295 241 395 277"><i>Résumé</i></p> <p data-bbox="295 286 1490 358">Cette séance montre comment assurer la mise en œuvre d'une politique de sécurité nationale et assurer le suivi de cette mise en œuvre.</p> <p data-bbox="295 380 475 416"><i>Questions clés:</i></p> <ul data-bbox="327 425 1321 613" style="list-style-type: none"> • Qui est responsable de la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale ? • Comment impliquer les différents acteurs ? • Qui contrôle la mise en œuvre ? • Quelles sont les ressources et entraves potentielles à la mise en œuvre ? • Comment évaluer la mise en œuvre ? <p data-bbox="295 636 443 672"><i>Modérateur</i></p> <ul data-bbox="327 680 667 716" style="list-style-type: none"> • Mohamed Auajjar, Maroc <p data-bbox="295 739 450 775"><i>Intervenants</i></p> <ul data-bbox="327 784 842 896" style="list-style-type: none"> • Colonel Herman Bambara, Burkina Faso • Kamel Filali, Algérie • Zeïni Moulaye, Mali <p data-bbox="295 904 571 940"><i>Questions et discussion</i></p>
10:30-10:50	Pause café
10:50-12:20	<p data-bbox="295 985 1066 1021">Séance VI : La dimension régionale de la sécurité nationale</p> <p data-bbox="295 1043 395 1079"><i>Résumé</i></p> <p data-bbox="295 1088 1490 1160">Cette séance évalue les interdépendances relatives à la sécurité entre les pays. Elle présente la dimension régionale/internationale de la sécurité nationale.</p> <p data-bbox="295 1182 475 1218"><i>Questions clés:</i></p> <ul data-bbox="327 1227 1490 1406" style="list-style-type: none"> • Existent-ils des intérêts et/ou menaces partagés ? • Une évolution positive ou négative de la situation sécuritaire dans un pays, quel impact aura-t-elle sur la situation de la sécurité des pays voisins ? • Comment intégrer les évolutions dans les autres pays dans sa propre politique de sécurité nationale ? <p data-bbox="295 1415 443 1451"><i>Modérateur</i></p> <ul data-bbox="327 1460 603 1496" style="list-style-type: none"> • Zeïni Moulaye, Mali <p data-bbox="295 1518 450 1554"><i>Intervenants</i></p> <ul data-bbox="327 1563 1037 1751" style="list-style-type: none"> • Mostafa Khiati, Algérie • Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, Maurétanie • Inspecteur Général de Police Mahamadou Niakaté, Mali • Colonel Meïssa Niang, Sénégal • Colonel-Major Pingrenoma Zagre, Burkina Faso <p data-bbox="295 1760 571 1796"><i>Questions et discussion</i></p>

12:20-14:00	Déjeuner
14:00-15:30	<p>Séance VII : Les mécanismes et solutions régionaux pour renforcer la sécurité nationale</p> <p><i>Résumé</i></p> <p>Cette séance évalue l'importance de la dimension régionale et montre comment celle-ci peut être intégrée dans le développement d'une politique de sécurité nationale.</p> <p><i>Questions clés:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • A quel niveau la dimension régionale joue-t-elle un rôle : menaces, intérêts, coopération ? • Y a-t-il un intérêt à coopérer de manière ponctuelle ou substantielle ? • Dans quel cadre et par quels moyens une telle coopération pourrait elle être mise en place ? • Quel genre de menaces doit être abordé au niveau national et le quel au niveau régional ? <p><i>Modérateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, Maurétanie <p><i>Intervenants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Colonel Birame Diop, Sénégal • Kamel Filali, Algérie • Ahmed Youra Haye, Mauritanie • Inspecteur Général de Police Mahamadou Niakaté, Mali • Colonel-Major Pingrenoma Zagre, Burkina Faso <p><i>Questions et discussion</i></p>
15:30-15:50	Pause café
15:50-16:50	<p>Séance VIII : Séance de clôture</p> <p><i>Résumé</i></p> <p>Cette séance résume les points les plus importants de la conférence. Elle tire des conclusions et répond aux questions restées ouvertes. C'est également l'occasion de discuter d'éventuelles suites à donner.</p> <p><i>Modérateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • El Habib Belkouch, Maroc • Arnold Luethold, Suisse

Liste des intervenants et modérateurs

Auajjar, Mohamed	Ancien Ministre des Droits de l'Homme, Président du Centre Chorouq d'Information, de Démocratie et des Droits de l'Homme, Maroc
Bambara, Herman	Colonel, Adjoint au Chef d'Etat-major, Gendarmerie Nationale, Ouagadougou, Burkina Faso
Boulaahbach, Ahmed	Officier supérieur au Ministère de l'Intérieur (Forces Auxiliaires), Maroc
Diop, Birame	Colonel, Directeur de l'Institut Africain de la Transformation du Secteur de la Sécurité, Dakar, Sénégal
Filali, Kamel	Vice-président du Comité International des Droits de l'Enfant, Alger, Algérie
Haye, Ahmed Youra	Professeur de Sciences Economiques, Université/Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature, Nouakchott, Mauritanie
Hilmi, Mustapha	Directeur chargé de l'action sociale et culturelle au profit des détenus et de leur réinsertion, Délégation générale de l'administration pénitentiaire, Maroc
Khiati, Mostafa	Président de la Fondation FOREM, Alger, Algérie
Luethold, Arnold	Directeur adjoint, Chef de Division Opérations Moyen-Orient et Afrique, Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées, Genève, Suisse
Moulati, Hicham	Magistrat auprès de la Direction des Affaires Pénales et des Grâces, Ministère de la Justice, Maroc
Mohamedou, Mohammad-Mahmoud Ould	Ancien Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la Maurétanie, Professeur à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement, Genève, Suisse
Moulaye, Zeïni	Docteur, Coordinateur National du Programme de Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix, Bamako, Mali
Niakaté, Mahamadou	Inspecteur Général de Police, Directeur National du Programme de Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix, Bamako, Mali
Niang, Meïssa	Colonel, Directeur du Contrôle, Études et Législation, Ministère des Forces Armées, Dakar, Sénégal
Orgis, Markus	Conseiller militaire, Division Opérations Moyen-Orient et Afrique, Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées, Genève, Suisse
Saaf, Abdallah	Ancien Ministre de l'Éducation Nationale, Professeur à l'Université Mohammed V, Président du Centre d'Études et de Recherches en Sciences Sociales (CERSS), Maroc
Sedjari, Ali	Professeur à l'Université Mohammed V, Titulaire de la Chaire UNESCO des Droits de l'Homme, Président du groupement de Recherche sur Espace et Territoires, Maroc
Stritt, Marc-Alain	Colonel, Attaché militaire accrédité en Algérie, en Espagne, au Maroc et en Tunisie, Ambassade de Suisse, Madrid, Espagne
Zagre, Pingrenoma	Colonel-major, Sous-chef Opérations de l'Etat-major Général des Armées, Ouagadougou, Burkina Faso
Zwahlen, Pedro	Ministre, Chef de la section Sécurité Internationale, Département Fédérale des Affaires Etrangères, Berne, Suisse

Clause de non-responsabilité

Ce document est une contribution aux discussions de la conférence « Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique », organisé conjointement par le Centre d'études en Droits Humains et Démocratie (CEDHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) le 23 - 24 novembre 2010, Rabat, Maroc.

Les organisateurs de la conférence ne sont pas responsables des informations et points de vue présentés dans ce document. Les organisateurs de la conférence ne peuvent garantir l'exactitude ou la véracité du contenu de ce document.

Algérie



Profil du pays

Type de gouvernement	République
Population	34'178'188 (estimation juillet 2010)
PIB par habitant	USD 7'100 (estimation 2009)
Surface	2'381'741 km ²
Groupes ethniques	Arabes - Berbères 99%, Européens < 1%
Religions	Musulmans sunnites 99% (religion d'État), chrétiens et juifs 1%
Indice de développement humain et rang	0.754 rang 104 sur 182 pays (2007)
Indice de gouvernance : stabilité politique et absence de violence	-1.15 (2008) Le chiffre indique l'état de la gouvernance sur une échelle de -2.5 à 2.5, 2.5 étant le meilleur score.

(sources : The World Factbook, PNUD, Banque Mondiale)

Introduction

La sécurité nationale constitue un domaine réservé du pouvoir. La Constitution évoque le Haut Conseil de Sécurité (HCS), présidé par le Chef de l'État, qui donne un avis sur toutes les questions relatives à la sécurité nationale. Le HCS est en outre impliqué dans les décisions relatives à la proclamation de l'état de siège ou de l'état d'urgence. Le HCS possède d'autres prérogatives, notamment, avant la déclaration de guerre. Au lendemain de l'indépendance en 1962, le gouvernement en place fit de la défense du système politique hérité de la guerre de libération, des frontières, ainsi que de la souveraineté nationale, les piliers de la politique de défense nationale. Ceci explique le rôle fondamental joué par les forces armées. Au vu du traumatisme subi par le pays durant la période coloniale et la guerre de libération, l'État s'est attaché à prendre en considération et à trouver des compensations aux sacrifices consentis par une population très durement éprouvée par la brutalité du système colonial. Ceci explique en grande partie la volonté

des autorités politiques de promouvoir les classes traditionnellement défavorisées, principalement la paysannerie, à travers une politique développementaliste. Ainsi, un ambitieux processus de développement socio-économique fut amorcé sous le régime d'Houari Boumediene, particulièrement dans les domaines de l'éducation (afin de combattre le taux élevé d'analphabétisme au lendemain de l'indépendance), de la santé, du logement, de l'hydraulique, etc.

La stratégie relative à la sécurité nationale de la République algérienne repose sur le principe de la protection des citoyens et de leurs biens, de la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté nationale, et de la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale. En outre, la stratégie prévoit le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques et la non-atteinte à la souveraineté et la liberté d'autres nations au moyen du recours à la guerre.

L'instabilité survenue durant les années 1990 a ébranlé l'État algérien. Deux initiatives pour ramener la paix et la stabilité dans le pays ont été lancées. La politique du tout-sécuritaire a été remplacée par la loi sur la Concorde Civile, approuvée par référendum en septembre 1999, et la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, également adoptée par référendum en septembre 2005. Des centaines de terroristes ont ainsi déposé les armes.

De nos jours, les autorités s'efforcent d'ériger un État de droit afin d'empêcher l'émergence de groupes radicaux capables de déstabiliser l'État et la société comme ce fut le cas dans les années 1990.

Les intérêts

Les intérêts nationaux de la République algérienne comprennent :

- L'amélioration de la gouvernance sur le plan politique, institutionnel, économique et social
- L'enracinement de la démocratie et le renforcement de l'État de droit
- La prévention et la réduction des conflits internes, notamment à travers la politique de réconciliation nationale, mais aussi la promotion des droits culturels de la population berbère
- Le renforcement de la démocratie constitutionnelle à travers des élections libres et transparentes
- La défense des droits humains, ainsi que la promotion et protection des droits des femmes
- La promotion des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques
- La protection de l'indépendance de la magistrature
- La lutte contre la corruption
- L'intégration régionale
- La protection de l'environnement, l'arrêt de la désertification et la promotion du

développement durable, en particulier concernant les ressources hydrauliques

- La promotion de l'investissement national et étranger

Les menaces

L'Algérie fait face à un ensemble de menaces (politiques, économiques, sociales) à la fois au niveau national, régional et international :

Sur le plan politique :

- L'Algérie continue d'être régie par l'état d'urgence mis en place depuis février 1992. Cette situation a des conséquences sur la vie politique nationale, notamment au niveau de l'activité des partis de l'opposition.
- Une certaine instabilité politique existe en raison de la fermeture du champ politique, ce qui retarde à certain niveaux la transition démocratique. Malgré des progrès certains, la presse indépendante continue de subir des pressions, à travers par exemple certains procès intentés à l'encontre de journalistes.

Sur le plan socio-économique :

- Une économie basée essentiellement sur l'exportation d'hydrocarbures, qui représente 96% des revenus de l'État et absorbe une partie importante des enveloppes budgétaires réservées à l'investissement. Le débat public sur l'après pétrole n'est toujours pas engagé, même si de nombreuses personnalités de la société civile ont prévenu les autorités quant aux conséquences néfastes d'une telle situation à moyen et long termes.
- Une certaine instabilité socio-économique : le niveau de vie de la population se dégrade, notamment en raison de salaires trop bas et d'un taux de chômage élevé, spécialement parmi les jeunes, et les jeunes diplômés en particulier. Le taux élevé de chômage contribue à pousser les jeunes vers l'immigration illégale, la participation à l'économie informelle du pays ou l'intégration dans certains groupes armés opposés à l'État. Un autre phénomène a également

fait son apparition : le suicide parmi les jeunes, qui pourrait en partie s'expliquer par l'absence de débouchés professionnels. Il convient également de souligner ici que le facteur démographique revêt une certaine importance : en plus de la baisse du taux de naissance, le pays connaîtra dans les trois décennies à venir un début de vieillissement de la population. Une faiblesse évidente du secteur privé, ce qui explique, entre autres, le faible taux d'investissement privé en Algérie. L'État prend en charge l'investissement, notamment dans les infrastructures.

- Le système de santé du pays est pratiquement effondré et le marché de certains types de médicaments connaît une pénurie chronique. Ces facteurs affectent la qualité des soins délivrés dans le pays et aggravent la situation quant à la prise en charge de certaines maladies lourdes. L'État est incapable d'assurer un service de santé public adéquat. Le secteur privé n'est pas en mesure de remédier à cette situation, les cliniques privées n'étant pas en meilleur état que les hôpitaux publics.
- Le système éducatif, aussi bien dans l'enseignement primaire que secondaire, mais aussi au sein des universités, est également en crise et n'assure plus une formation adéquate des élèves et étudiants, futures élites du pays. Les réformes se succèdent mais la baisse du niveau est constante, la quantité (taux de scolarisation et nombre d'établissements) l'emportant sur la qualité de l'enseignement.

Ces menaces ont évidemment des implications régionales/internationales qui amplifient la vulnérabilité du pays.

- En termes de sécurité économique, la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures implique une dépendance à l'égard des fluctuations des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. Cette dépendance constitue une vulnérabilité structurelle et une menace permanente pour l'économie algérienne. L'importance des recettes des hydrocarbures participent directement au maintien d'une situation économique difficile, dans la mesure où les autorités du pays sont incitées à augmenter les dépenses publiques. De

plus, faute d'une politique agricole efficace, l'État continue d'importer des produits agricoles, ce qui pourrait menacer la sécurité alimentaire du pays.

- L'existence d'une certaine méfiance intermaghrébine persistante à laquelle s'ajoute le conflit du Sahara occidental et ses effets sur les relations intra-régionales. Ce qui empêche une réelle intégration maghrébine pérennisant ainsi la dépendance des économies locales vis-à-vis de l'extérieur, et notamment de l'Union Européenne. Cette méfiance entre les États maghrébins implique également une course à l'armement au détriment du développement économique.
- L'instabilité politique dans la région voisine du Sahel, et l'installation de groupes terroristes dans la région profitant de l'incapacité des États sahéliens à contrôler leur territoire, entraîne une certaine influence, voire une présence étrangère aux frontières de l'Algérie, ce qui ne sert pas forcément sa sécurité d'autant plus que la menace terroriste est instrumentalisée par tous les acteurs impliqués, locaux et internationaux. L'Algérie s'oppose à l'intervention des puissances étrangères mais n'arrive pas toujours à le faire dû à la faiblesse des États voisins qui subissent l'influence de l'ancienne puissance coloniale, la France.
- L'augmentation du phénomène de la migration clandestine subsaharienne pose également des problèmes sécuritaires et socio-économiques. L'Algérie mobilise d'importants moyens pour lutter contre ce phénomène, alors que ces derniers pourraient être utilisés pour ses chantiers économiques. La présence de migrants africains commence à poser certains problèmes d'ordre sociaux (rapports avec la population locale, chômage, trafics, etc.) et expose le pays à des pressions extérieures afin de mieux contrôler ses frontières. De nombreux migrants clandestins venus d'Afrique sub-saharienne finissent par s'établir dans le Sud algérien s'adonnant à tout genre de trafics et même à la prostitution.
- Les menaces écologiques en Algérie sont réelles, particulièrement la désertification. Malgré les moyens considérables mis en

œuvre par l'État pour la récupération de l'eau (construction de nouveaux barrages), la situation demeure difficile, la consommation d'eau ne cessant d'augmenter et la pluviométrie étant irrégulière.

Les politiques publiques

- Afin de protéger ses intérêts nationaux en matière économique, l'Algérie a promulgué en 2009 la Loi de Finances Complémentaire, qui oblige les investisseurs étrangers à associer des partenaires algériens à hauteur de 51%. Cette mesure, très critiquée, ne semble pas avoir dissuadé certains partenaires économiques étrangers d'investir en Algérie.

Les instruments pour la mise en œuvre

- Au vu de l'ampleur du phénomène de la corruption, les autorités ont établi des lois dans le but de prévenir l'augmentation de ce phénomène, qui représente une véritable menace aux intérêts nationaux. Ainsi, de nombreuses affaires ont été jugées dans le cadre de l'application de la Loi n° 06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption. L'Algérie a également ratifié en 2006 des conventions internationales relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.
- L'Algérie a également créé l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption, qui devrait être bientôt opérationnel.
- En 2008, une loi criminalisant « la sortie illégale du territoire nationale », en d'autres termes l'émigration clandestine, a été votée. La sortie clandestine du pays, notamment par voie maritime, est punie d'une peine pouvant aller jusqu'à six mois de prison.

- En 2009, l'Algérie a négocié l'achat de frégates modernes afin de mieux surveiller ses côtes.

Ressources

- La Constitution algérienne de 1996, révisée en novembre 2008.
- Rapport sur l'état de la mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance, 2008.

Clause de non-responsabilité

Ce document est une contribution aux discussions de la conférence « Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique », organisé conjointement par le Centre d'études en Droits Humains et Démocratie (CEDHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) le 23 - 24 novembre 2010, Rabat, Maroc.

Les organisateurs de la conférence ne sont pas responsables des informations et points de vue présentés dans ce document. Les organisateurs de la conférence ne peuvent garantir l'exactitude ou la véracité du contenu de ce document.

Burkina Faso



Profil du pays

Type de gouvernement	République parlementaire
Population	14.017.262
PIB par habitant	USD 1'200 (estimation 2009)
Surface	270.764 km ²
Groupes ethniques	Mossi 40%, Gurunsi 60% et autre minorités (Senufo, Lobi, Bobo, Mande et Fulani)
Religions	Musulmans 31%, animistes 47%, chrétiens 21%, autres 1% (recensement général de la population au Burkina Faso en 1996)
Indice de développement humain et rang	0.389 rang 177 sur 182 pays (2007)
Indice de gouvernance : stabilité politique et absence de violence	-0.11 (2008) le chiffre indique l'état de la gouvernance sur une échelle de -2.5 à 2.5 , 2.5 étant le meilleur score.

(sources : The World Factbook, PNUD, Banque Mondiale)

Introduction

Dans un environnement de paix, de stabilité et d'ancrage d'un processus démocratique toujours en cours, et grandement favorable à l'expression plurielle et à la prise en compte des besoins fondamentaux des populations, le Burkina Faso s'est attaché à définir ces dernières années, des politiques liées à la sécurité nationale. Est parmi ces politiques, la stratégie nationale de sécurité intérieure se présente comme le document de référence en matière de politique publique de sécurité.

Adoptée en 2010 et couvrant la période 2011-2020, cette stratégie tire sa source de la constitution Burkinabè et a pour socle principal la loi N°032-2003/AN du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure. Elle est en harmonie avec la politique de défense du Burkina Faso adoptée en 2004 et est conforme à la vision du développement à long terme au Burkina Faso telle que définie dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté adopté en 2000 par les principaux acteurs de la vie nationale.

Le document de stratégie nationale de sécurité intérieure a été élaboré suivant deux étapes essentielles.

La première étape a été celle de la validation interne du document. Elle a regroupé tous les acteurs de la sécurité intérieure, en particulier ceux relevant des ministères en charge de la sécurité, de la défense, de l'environnement, de l'économie et des finances, de la promotion des droits humains et de la justice. La deuxième étape a consisté en la validation externe au cours de laquelle, le document de stratégie a été soumis à l'amendement des autres acteurs clé de la vie nationale que sont : les représentants de l'Assemblée Nationale, les chercheurs et professeurs d'Université, les représentants de l'Administration publique, des experts du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et des Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et un grand nombre de représentants de la société civile dont les notabilités coutumières et religieuses, des associations communautaires œuvrant à la promotion de la sécurité de leur localité.

La stratégie nationale de sécurité intérieure du Burkina Faso comprend une étude diagnostique de la sécurité intérieure du pays et en fait une approche conceptuelle. Il ressort de cette approche que l'option de la sécurité intérieure envisagée au Burkina Faso se situe dans une position médiane entre d'une part, un concept de la sécurité centré sur l'État qui confine l'État à sa fonction de garant de la sécurité et, d'autre part, celui de sécurité humaine favorisant l'épanouissement des individus. La conception de la sécurité adoptée par le Burkina Faso a pris en compte, dans sa formulation et sa mise en œuvre, la grande richesse culturelle constituée par la soixantaine d'ethnies du pays pour une large et réelle participation communautaire.

Les intérêts

Les intérêts nationaux du Burkina Faso sur la stratégie de sécurité nationale se présentent comme suit :

- La sécurité nationale à travers la protection des citoyennes et citoyens à l'intérieur comme à l'extérieur du Burkina ;
- La protection des personnes et des biens ;
- La sécurité économique ;
- La sécurité alimentaire ;
- La protection environnementale ;
- Le processus de désenclavement ;
- Le développement du système sanitaire à travers le renforcement des infrastructures, des moyens logistiques et la formation du personnel compétent ;
- Le renforcement des liens de coopération régionale et internationale ;
- La préservation et le développement des valeurs spirituelles et culturelles des groupes ethniques ;
- Le renforcement des dispositifs de sécurité préventive et répressive ;
- La sécurité technologique ;

- La sécurité des pouvoirs publics et des administrations publiques.

Les menaces

Au plan international :

- les crises économique et financière internationales ;
- Les changements climatiques entraînant des inondations, la sécheresse, des épisodes de saisons caniculaires, l'érosion, la désertification, la déforestation etc.) ;
- La prolifération des armes à feu ;
- La propagation des maladies épidémiques et endémiques.

Au plan sous-régional :

- La prolifération des armes légères et de petits calibres (600 millions d'armes légères sont en circulation dans le monde et 100 millions d'armes se retrouveraient en Afrique) ;
- Les conflits armés entraînant la montée de l'insécurité à travers l'intensification du trafic de la drogue et des armes à feu ;
- Les crimes transfrontaliers dûs au processus de mondialisation et au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- La xénophobie ;
- L'insécurité maritime.

Au plan national

- La croissance démographique non maîtrisée ;
- L'urbanisation galopante ;
- Les dynamiques économiques ;
- Les ingérences étrangères et les menées subversives ;
- La menace terroriste : le terrorisme constitue l'une des plus graves menaces à la paix, à la sécurité et au développement. Cette menace ainsi présentée pourrait bénéficier des facteurs tels que :

- La porosité des frontières terrestres propice aux infiltrations sur le territoire ainsi qu'au trafic d'armes qui s'est accru dans la sous-région avec les crises dans certains pays ;
- La recrudescence du grand banditisme par les attaques à main armée et qui pourrait faire le lit des activités des groupes terroristes ;
- Le chômage, la misère et la pauvreté qui prédisposent les couches les plus vulnérables de la population à répondre favorablement aux idéologies des organisations terroristes.
- La traite des êtres humains ;
- Le blanchiment de capitaux ;
- Le trafic illicite et l'usage des drogues ;
- L'insécurité urbaine ;
- L'insécurité routière ;
- Les conflits inter et intra communautaires
- La corruption ;
- L'incivisme ;
- Les dégradations anthropiques de l'environnement ;
- La cybercriminalité et l'influence négative des TIC sur la société ;
- La circulation des produits de mauvaise qualité ;
- Les atteintes aux mœurs (viols, agressions sexuelles, prostitution, inceste, pornographie, pédophilie, diffusion d'articles, d'objets, d'images ou de propos à caractère obscène, etc.)

Les politiques publiques

S'il est vrai que de tout temps, les gouvernants du Burkina Faso ont pris en compte les préoccupations liées à la sécurité des personnes, des biens et des institutions, force est de reconnaître que ces dernières années ont été marquées par l'élaboration et la diffusion de textes qui régissent la sécurité nationale au Burkina Faso et qui en constituent les politiques publiques.

Ainsi, pour marquer l'engagement de l'État à assurer les conditions propices à l'épanouissement des citoyens, un certain nombre de textes législatifs ainsi que des documents cadres de référence ont été adoptés. Pour l'essentiel, on peut retenir par ordre d'adoption :

- **La constitution** adoptée par le référendum du 02 juin 1991 et révisée en 1997, 2000 et 2009. Elle indique dans son préambule, les fondements de l'État de droit garantissant l'exercice des droits collectifs et individuels, la liberté, la dignité, la sûreté, le bien-être et la justice.
- **Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP)** adopté en 2000. Il a été élaboré de manière consultative et a fait l'objet de plusieurs relectures ;
- **La loi n°032-2003/AN du 14 mai 2003**, relative à la sécurité intérieure. Principal texte spécifique sur la stratégie intérieure au Burkina Faso, il définit les principes généraux de même que l'objet de la sécurité intérieure. Selon l'article 2 de cette loi, la sécurité intérieure qui relève de la défense civile a pour objet d'assurer la protection permanente des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national, de veiller à la sûreté des institutions et de l'État, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public ;
- **La politique de défense du Burkina Faso** adoptée suivant le décret n°2004-146/PRES/PM/DEF du 19 avril 2004. Dans cette politique de défense, la question de la sécurité intérieure est également abordée, notamment dans le volet de la défense civile. Celle-ci a pour objet d'assurer la protection des populations et des biens, le maintien de l'ordre public et la préservation de la continuité de l'action gouvernementale ;
- **Le programme quinquennal de gouvernement (2006-2010)** du Président du Faso, « le progrès continu pour une société d'espérance » qui formule les orientations en matière de sécurité des biens et des personnes au Burkina Faso durant la période de référence. Ainsi, il prône un État fort, par ses lois, sa police et sa justice qui permet, dans le contexte mondial, de maintenir la

sécurité, la paix et la prospérité. Dans cette perspective et en matière de politique sécuritaire, il indique les grandes lignes qui portent sur l'amélioration de la couverture sécuritaire, le renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité et de défense et l'association des populations à la gestion de la sécurité.

- **Le document de Politique Nationale Genre** adopté suivant le décret N°2009-672/PRES/PM/MEF/MPF du 07 octobre 2009 ;
- **Le document de la stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix** adopté suivant le décret N°2008-899/PRES/PM/MPDH du 24 décembre 2008 ;

Il convient aussi de noter « **la parenté à plaisanterie** ». Une pratique séculaire dans les différentes communautés du Burkina Faso qui se manifeste par l'instauration de relations de communication basées sur une plaisanterie dont la finalité est le rapprochement, la tolérance et l'harmonie intercommunautaire. Cette pratique a scellé bien de rapports intercommunautaires et permis d'apporter des réponses à des contentieux interpersonnels, d'étouffer des rancœurs et conjurer des menaces.

Les instruments pour la mise en œuvre des politiques publiques

Dans un contexte international, sous-régional et national caractérisé par une telle variété de menaces, les axes stratégiques suivants ont été définis en vue de garantir la sécurité intérieure du Burkina Faso :

- Le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles des forces de sécurité intérieure.
- le renforcement de la fonction renseignement ;
- le renforcement de la communication qui permettra donc d'atteindre une plus large participation communautaire à l'instauration d'un climat de sécurité ;
- le renforcement du dispositif de prévention et de répression ;

- le renforcement de la coopération internationale et régionale ;
- la protection des infrastructures publiques ;
- le bon fonctionnement du système gouvernemental.

Les axes stratégiques ainsi identifiés seront traduits, au plan opérationnel, par l'élaboration de plans d'action tels que :

- Le plan d'action de lutte contre le grand banditisme avec comme objectif global, de combattre le fléau sur toute l'étendue du territoire national ;
- Le plan d'action de lutte contre l'insécurité urbaine dont l'objectif global est d'instaurer dans toutes les grandes villes, le sentiment de quiétude et de sécurité ;
- Le plan d'action de mise en œuvre de la police de proximité qui, après la redéfinition de son concept et la révision de son approche, aura comme objectif global de susciter une meilleure participation communautaire à la gestion des problèmes de sécurité ;
- Le plan d'action de lutte contre la drogue dont l'objectif global est d'enrayer l'expansion de son trafic illicite et de sa consommation ;
- La loi de finance, instrument essentiel de planification budgétaire de l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre des plans d'action.

Observations supplémentaires

Les défis et les menaces auxquels est confronté le monde constituent une préoccupation majeure tant pour le Burkina que pour les autres nations.

Par le choix d'axes stratégiques que l'on doit considérer comme socle de la stratégie nationale de sécurité intérieure, le Burkina Faso s'engage à créer un environnement sécurisé, propice à son développement. La mise en œuvre de cette nouvelle politique de sécurité intérieure devrait constituer le gage d'un succès dans la résolution des problèmes de sécurité publique. Cependant, il reste entendu que l'épanouissement des Burkinabè passe par celui des populations des pays voisins et des autres populations. C'est en

cela que les approches opérées aux niveaux sous-régional et international sont porteuses d'espoir.

Ces approches sont à soutenir non seulement sur le terrain à travers des mesures communes surtout au niveau des zones frontalières, mais aussi à travers des politiques communes et des réflexions orientées à l'image du présent colloque.

Source

- Le document sur la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure 2011-2020 au Burkina Faso adopté suivant le décret N°2010-335/PRES/PM/SECU du 17 juin 2010.

Clause de non-responsabilité

Ce document est une contribution aux discussions de la conférence « Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique », organisé conjointement par le Centre d'études en Droits Humains et Démocratie (CEDHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) le 23 - 24 novembre 2010, Rabat, Maroc.

Les organisateurs de la conférence ne sont pas responsables des informations et points de vue présentés dans ce document. Les organisateurs de la conférence ne peuvent garantir l'exactitude ou la véracité du contenu de ce document.

Mali



Profil du pays

Type de gouvernement	République
Population	14'517'176 (estimation juillet 2010)
PIB par habitant	USD 1'200 (estimation 2009)
Surface	1'241'238 km ²
Groupes ethniques	Mande 50% (Bambara, Malinke, Soninke), Peul 17%, Voltaic 12%, Songhai 6%, Touareg et Maures 10%, autre 5%
Religions	Musulmans 90%, croyances traditionnelles 9%, chrétiens 1%
Indice de développement humain et rang	0.371 rang 178 sur 182 pays (2007)
Indice de gouvernance : stabilité politique et absence de violence	-0.21 (2008) Le chiffre indique l'état de la gouvernance sur une échelle de -2.5 à 2.5, 2.5 étant le meilleur score.

(sources : The World Factbook, PNUD, Banque Mondiale)

Introduction

Le Gouvernement de la République du Mali a adopté le 20 octobre 2010 un document cadre de politique nationale de sécurité intérieure et de protection civile.

La politique nationale de sécurité intérieure et de protection civile allie la sécurité de l'État et la sécurité des individus, les deux préoccupations étant indissociables. Elle a été élaborée suite à un long processus de concertations nationales sous l'appellation d'États généraux de la sécurité et de la paix tenus en novembre 2005 et auquel ont été associées toutes les composantes de la nation : administrations publiques, collectivités territoriales, société civile, secteur privé, partenaires au développement.

L'axe central de cette politique est la nécessité d'allier d'une part la paix, la sécurité de l'État et le développement, et d'autre part la sécurité humaine, les droits humains et le développement humain, d'où le concept de sécurité à visage humain.

La politique nationale de sécurité intérieure a été élaborée par le Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile selon une méthode participative et adoptée par le Gouvernement avec son plan d'actions et son instrument de mise en œuvre : le Programme d'Appui à la Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix.

La sécurité étant une question transversale, notre politique publique de sécurité prend en compte les politiques publiques suivantes qui ont un lien avec elle dans le cadre de la promotion de la sécurité humaine :

- la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- la stratégie nationale de sécurité alimentaire ;
- la politique nationale de protection de l'environnement ;

- la stratégie nationale d'égalité des sexes ;
- la politique nationale de lutte contre le paludisme ;
- la stratégie nationale de lutte contre la corruption et la délinquance financière.

Cette liste n'est pas limitative.

Pour une meilleure appropriation de la politique de sécurité intérieure par les populations, une stratégie de communication a été élaborée et est en voie d'adoption par le Gouvernement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sécurité humaine et pour faire face à l'insécurité grandissante dans le Nord du pays, le Gouvernement a adopté en juin 2010 une politique nationale de lutte contre l'insécurité et le terrorisme dans le Nord du Mali, soutenue par le Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement dans les régions du Nord. Ce programme est sous la tutelle du Président de la République.

Les intérêts

La sécurité nationale présente indéniablement des avantages, à condition d'être cohérente et adaptée aux menaces, et, d'une manière générale, aux enjeux et défis qui se posent à la souveraineté nationale. La sécurité nationale est avant tout un bien commun qu'il faut préserver et entretenir.

La stratégie nationale de sécurité du Mali se veut avant tout transparente, holistique et adaptée à l'environnement national et international. Elle facilite la cohésion et la solidarité nationales face à des menaces communes (sécurité collective fondée sur le principe du « un pour tous, tous pour un ») ; et elle stimule l'appropriation nationale autour des objectifs à atteindre et des actions à mener. L'État assure certes la responsabilité première en matière d'orientation, d'impulsion et de suivi, mais il ne peut le faire efficacement que lorsqu'il y a un partage clair des responsabilités entre les différents acteurs de la sécurité et une complémentarité des actions. Pour adhérer à cette politique, les populations doivent en être convaincues de son bien fondé ; pour être convaincues, elles doivent être bien informées et sensibilisées aux enjeux, défis, menaces et combat

à mener, d'où la nécessité d'une bonne stratégie de communication.

En raison du caractère transversal et multidimensionnel des questions de survie d'une population pauvre auxquelles il doit faire face (instruction, santé, environnement, lutte contre l'extrême pauvreté, emploi, habitat, etc.), le Mali ne peut se satisfaire de résoudre les seuls problèmes de violence tant que sa population n'est pas libérée de ses préoccupations sur les besoins essentiels de la vie. Cette nécessité de prendre en compte les questions de survie des populations est également liée à l'étendue du territoire du Mali, au nombre élevé de ses frontières (avec sept pays) et à la faiblesse de son indice de développement humain. La garantie d'une vie décente et la promotion des droits humains complètent l'arsenal des responsabilités de l'État.

Depuis l'indépendance, aucune orientation claire, aucune stratégie de prévention et de gestion de l'insécurité n'avait été définie. Chaque acteur y allait de sa propre initiative et de sa vision du moment. Enfin, la politique de sécurité nationale permet de dégager des choix stratégiques parmi les priorités pour éviter l'improvisation et la dispersion des efforts. Ces choix amènent à focaliser les efforts sur l'essentiel. Dans le contexte du Mali, l'opérationnalisation de ces choix repose sur deux composantes majeures :

- la définition des axes stratégiques qui sous-tendent la politique de sécurité nationale sur la base des menaces ;
- la jonction avec les autres politiques publiques pour aider à gérer en amont les problématiques nationales qui ont une incidence sur la sécurité.

Cela présente l'avantage d'un traitement global et inclusif des défis qui se posent à la nation. Cette doctrine est mise en œuvre par un Programme de Gouvernance Partagée de la Sécurité qui œuvre conjointement avec d'autres institutions étatiques et non étatiques dans des domaines aussi variés que la culture de la paix, le genre, les droits humains, les armes légères, les polices municipales, et les conflits intra et intercommunautaires.

La criminalité étant de plus en plus souvent transfrontalière, la coopération sous-régionale et internationale demeure la plate-forme de base pour la combattre.

Les menaces

Actuellement, le Mali fait principalement face à trois catégories de menaces au plan de la sécurité nationale : menaces à la sécurité intérieure et extérieure et menaces au développement humain.

En raison de l'atténuation des conflits entre États, **les menaces à la sécurité extérieure** sont principalement des incidents entre communautés vivant de part et d'autre des frontières (conflits liés aux terres de culture) qui sont toutefois susceptibles de dégénérer en conflits entre États.

Les menaces symétriques extérieures concernent :

- les atteintes à l'ordre public interne liées à la recrudescence des manifestations sur la voie publique, conséquence d'une démocratisation insuffisamment contrôlée ;
- l'accroissement de la criminalité violente, surtout en milieu scolaire ;
- les tensions intra et intercommunautaires (conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles, au découpage administratif dans le cadre de la création des communes, conflits de chefferie, de mosquée, d'imamat, etc.)
- la montée de l'intolérance religieuse ;
- la prolifération des groupuscules armés, surtout dans les régions désertiques du Nord du pays. Cette menace et la précédente sont entretenues par la prolifération des armes légères artisanales et de guerre (en provenance de foyers de conflits).
- les trafics illicites de stupéfiants, d'alcool, de cigarettes, d'armes à feu ;
- la forte augmentation de l'insécurité routière.

Au plan du développement humain, les menaces se résument au fait que tous les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront certainement pas atteints à l'horizon 2015. Les problèmes persistants sont :

- la pauvreté généralisée et les mauvaises conditions de vie, surtout en milieu rural ;

- la faible autonomisation des femmes, notamment dans les instances de décisions ;
- le taux de mortalité maternelle et néonatale ;
- le paludisme et la tuberculose ;
- la dégradation inquiétante de l'environnement due à l'action de l'homme (coupes abusives de bois, déchets dus à l'exploitation minière) ;
- la corruption généralisée, avec ses corollaires que sont les inégalités sociales et la réduction substantielle des revenus de l'État.

Ces diverses menaces sont liées les unes aux autres ; c'est pourquoi elles doivent être traitées de façon globale.

Les politiques publiques

Les politiques publiques élaborées par le Mali résultent de sa vision du développement à long terme. Cette vision est illustrée par l'étude nationale prospective Mali 2025, qui montre la nécessité d'inscrire la gestion du développement dans le long terme et de mettre en place les conditions de développement d'une société de progrès, de solidarité et de paix pour les générations futures. Cette vision consensuelle et volontariste traduit les aspirations des populations maliennes et leur souci de plus de bien-être économique et social et d'une meilleure gouvernance.

Cette étude a conduit à la conception de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en vue d'accélérer l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2005.

Pour y parvenir, ont été élaborés :

- le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté ;
- la politique nationale d'assainissement ;
- la politique forestière nationale ;
- la stratégie nationale de logement ;
- la politique nationale de formation professionnelle ;

- la politique nationale d'égalité de sexes ;
- le plan d'action nationale d'efficacité de l'aide ;
- le plan d'action de la stratégie commune d'assistance (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement) ;
- le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Éducation ;
- le Programme de Gouvernance Partagée ;
- la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire ;
- le Programme Décennal de Développement de l'Éducation ;
- le Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social ;
- le Programme Décennal de Développement de la Justice ;
- le Programme de Développement Institutionnel.

Les instruments pour la mise en œuvre des politiques publiques

Toutes les politiques publiques sont sous-tendues par des programmes de mise en œuvre ou des plans d'actions. Ceux-ci peuvent être triennaux, quinquennaux ou décennaux, avec des objectifs précis, des résultats attendus, un agenda des activités, des indicateurs de suivi et d'évaluation et la définition des responsabilités des différents acteurs. Chaque plan ou programme d'action comporte un coût, généralement supporté en partie par les ressources nationales, en partie par les collectivités locales et les partenaires au développement. Des cellules de planification et de statistiques assurent, au niveau de chaque département ministériel, le planning et le suivi des projets et programmes. Celle du ministère en charge de la sécurité s'investit dans le suivi du plan d'actions de mise en œuvre de la politique nationale de sécurité, en rapport avec le Programme de Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix, sur la base d'une programmation triennale arrêtée dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

Ressources

Au plan national

- Projet de Développement Économique et Social (PDES) du Président de la République ;
- Déclaration de politique générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Recommandations des États Généraux de la Sécurité et de la Paix ;
- Actes du premier forum de la société civile sur la gouvernance de la sécurité ;
- Rôles de la société civile et du capital social dans la résolution au conflit du Nord : leçons d'expérience (PNUD, 1999) ;
- Gouvernance démocratique de la sécurité : un défi du développement durable (Docteur Zeïni Moulaye) ;
- Pacte national entre le Gouvernement du Mali et les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azaouad (11 avril 1992) ;
- Livre blanc sur le problème du Nord – Mali (Secrétariat Général du Gouvernement, 1994) ;
- Code de conduite des forces armées et de sécurité (Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, 1997) ;
- Plan d'action pour la consolidation du processus de paix dans les régions du Nord (Ministère de l'Économie et des Finances, 1994) ;
- Plan d'action gouvernemental de lutte contre la corruption.

Au niveau international

- Charte de l'ONU ;
- Instruments de l'ONU sur la répression du terrorisme ;
- Convention de l'ONU sur la lutte contre la corruption ;
- Instruments de l'ONU sur la lutte contre les stupéfiants ;
- Charte de l'Union Africaine ;

- Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine ;
- Charte de la Communauté Économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO.

Clause de non-responsabilité

Ce document est une contribution aux discussions de la conférence « Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique », organisé conjointement par le Centre d'études en Droits Humains et Démocratie (CEDHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) le 23 - 24 novembre 2010, Rabat, Maroc.

Les organisateurs de la conférence ne sont pas responsables des informations et points de vue présentés dans ce document. Les organisateurs de la conférence ne peuvent garantir l'exactitude ou la véracité du contenu de ce document.

Mauritanie



Introduction

L'élaboration de principes de fonctionnement concernant la sécurité nationale de la République Islamique de Mauritanie constitue actuellement une priorité immédiate et une politique nationale est en cours d'élaboration. Une présentation explicite et formelle de la stratégie globale de sécurité nationale demeure toutefois absente.

Néanmoins, suite aux importants changements que le pays a connus ces cinq dernières années, notamment les transitions politiques de 2005-2007 et 2008-2009, la question de la définition d'une politique de sécurité nationale a acquis une acuité particulière.

La définition de la sécurité nationale est soumise à un processus participatif afin d'asseoir sa nature consensuelle. Des États Généraux de la Démocratie (janvier 2009) et un Forum National sur le Terrorisme (octobre 2010) ont été organisés avec la participation de la société civile et leurs conclusions ont été présentées par le gouvernement au Parlement. Dans le droit-fil de ces initiatives, un débat national sur la définition d'une politique de sécurité nationale mauritanienne, les moyens de la garantir et les

Profil du pays

Type de gouvernement	République Islamique
Population	3>129'486 (estimation juillet 2010)
PIB par habitant	USD 2'000 (estimation 2009)
Surface	1'030'700 km ²
Groupes ethniques	Arabo-berbères 30%, Haratines 40%, Noirs 30%
Religions	Musulmans 100%
Indice de développement humain et rang	0.520 rang 154 sur 182 pays (2007)
Indice de gouvernance : stabilité politique et absence de violence	-0.93 (2008) Le chiffre indique l'état de la gouvernance sur une échelle de -2.5 à 2.5, 2.5 étant le meilleur score.

(sources : The World Factbook, PNUD, Banque Mondiale)

différents risques qui pèsent sur elle permettra une approche intégrée afin de préparer une institutionnalisation de cette question.

Coordonnée par l'exécutif, la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale vise actuellement à assurer prioritairement la protection de la société, la sécurité de l'État et la poursuite d'une coopération positive avec les partenaires internationaux et les voisins de la Mauritanie. Dans son volet de sécurité de l'État, la politique de sécurité nationale est réalisée à travers le déploiement séquentiel de la capacité de l'État dans l'ensemble des secteurs concernés. Dans sa dimension de sécurité humaine, la politique de sécurité nationale est poursuivie en collaboration avec la société civile. Un consensus existe sur ces questions, avec des différences, et le lien entre insécurité et développement est de plus en plus marqué.

Il serait bon d'explicitier la valeur de l'exercice de définition formelle d'une politique nationale de sécurité en Mauritanie. L'action des autorités œuvre dans ce sens, le climat national y est favorable et la conjoncture internationale propice.

Les intérêts

Les intérêts nationaux de la République Islamique de Mauritanie comprennent :

- La protection de la souveraineté du pays.
- La défense de l'intégrité territoriale.
- Le raffermissement de l'unité nationale.
- La consolidation de la construction de l'État.
- L'approfondissement de la démocratie et la pérennité des institutions démocratiques.
- Le développement social et économique du pays.
- La sécurité des citoyens, leur bien-être et leur prospérité.
- Le maintien de l'état de droit et la primauté de la justice.
- La préservation et le développement des valeurs religieuses islamiques.
- La perpétuation de l'héritage des principes éthiques traditionnels mauritaniens.
- La sauvegarde de la concorde civile.
- La protection des libertés des citoyens et de leurs droits fondamentaux.
- La lutte contre la pauvreté.
- La protection des ressources naturelles et leur exploitation dans une perspective de développement économique national.
- La poursuite de la bonne entente et de la coopération avec les pays voisins, notamment dans les espaces maghrébin, ouest-africain et sahélo-saharien.
- La lutte contre la criminalité transnationale, dans le cadre de la coopération régionale et internationale.

Les menaces

Les menaces internes à la sécurité de la République Islamique de Mauritanie comprennent :

- Le sous-développement économique et social.
- La pauvreté.
- L'insécurité alimentaire.
- Les phénomènes environnementaux qui peuvent menacer la sécurité alimentaire en soumettant les régions productives à des aléas naturels, en raison notamment des particularités climatiques du pays.
- Les faiblesses du système éducatif.
- Les dysfonctionnements des institutions publiques.
- L'opacité de l'administration publique et le manque de transparence et d'efficacité, ainsi que le manque d'équité.
- Les désordres et troubles publics, notamment ceux de nature à affecter la paix sociale et la concorde civile.
- Le terrorisme.
- La criminalité et la violence.
- La politisation des politiques publiques.
- La corruption systémique.
- La faible viabilité de la culture citoyenne et les déficiences organisationnelles de la société civile.

Les menaces externes à la sécurité de la République Islamique de Mauritanie comprennent :

- Les menaces contre l'intégrité physique et la souveraineté de la Mauritanie.
- Les menaces et attaques perpétrées par les groupes armés non-étatiques transnationaux.
- Les réseaux de criminalité sévissant dans la région sahélienne et au-delà, notamment le trafic de drogue, de substances illicites et d'armes légères.

- L'immigration clandestine.
- Le terrorisme.
- La collusion entre les réseaux de la criminalité internationale et ceux du terrorisme islamiste radical.
- La dégradation des écosystèmes et de la biodiversité.

Les politiques publiques

Dans le cadre de la Constitution du 20 juillet 1991 qui régit le fonctionnement des institutions et cadre de façon permanente l'action gouvernementale, un certain nombre de politiques publiques, notamment les importantes réformes d'assainissement en cours, sont en passe d'être instaurées en vue de protéger les intérêts publics.

L'institutionnalisation de ces politiques publiques dans une approche intégrée suscitera les actions suivantes de la part des autorités :

- Le renforcement des capacités pour faire face aux faiblesses persistantes au niveau de la qualité des infrastructures.
- L'élaboration et la rationalisation de projets de modernisation en vue de l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et sa diversification, afin de générer une croissance économique soutenue et de réduire la pauvreté.
- La mise à niveau du tissu industriel à travers le développement des infrastructures de base, notamment dans les secteurs d'assainissement, d'électrification et d'accès à l'eau, et dans le domaine de la voirie, des transports et du réseau routier.
- L'outillage de l'administration et le renforcement des capacités structurelles afin de développer une pratique de bonne gouvernance raisonnable et juste, axée sur la responsabilisation et l'exemplarité.
- L'intensification de la lutte contre la pauvreté.

- La sécurisation des infrastructures scolaires inadéquates et ne répondant pas aux normes d'hygiène et d'équipements.
- Une campagne nationale de lutte contre la corruption et le gaspillage visant à refonder la salubrité publique.
- L'adoption de programmes d'action axés sur la protection sociale et la répartition équitable de la richesse produite.
- Le décloisonnement des politiques de défense et de sécurité afin de pallier aux vulnérabilités de la sécurité intérieure et d'assurer le contrôle démocratique des forces armées.
- La modernisation des secteurs de la police nationale et de la gendarmerie à travers l'acquisition d'équipements technologiques et l'amélioration des ressources humaines.
- Le déploiement des éléments de surveillance du territoire afin de combattre les réseaux de passeurs d'immigrants clandestins, que ce soit par l'hébergement temporaire ou le refoulement.
- Le développement des capacités en matière de renseignement afin de s'adapter aux nouveaux enjeux sécuritaires domestiques, régionaux et internationaux.
- Le renforcement de la logistique et la modernisation de l'armée, ainsi que la coopération avec les pays voisins et amis, notamment ceux qui sont confrontés à des menaces sécuritaires similaires, afin de développer et mener conjointement des actions de sécurité nationale.

Les instruments pour la mise en œuvre

L'opérationnalisation des politiques publiques liées à la sécurité nationale suscite une action de mise en œuvre concertée qui s'illustre notamment autour des axes suivants :

- Les projets économiques accordant une priorité stratégique aux infrastructures (routes, ports, aéroports), aux secteurs

productifs (industrie, agriculture, élevage, pêche) et aux secteurs sociaux (éducation, santé).

- L'amélioration de la sécurité alimentaire est poursuivie à travers l'action du Ministère du développement rural (MDR) et le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) qui sont chargés de prévenir conjointement la précarité alimentaire en augmentant la couverture des besoins et en animant un développement sectoriel dans le cadre d'une politique nationale de sécurité alimentaire (PNSA).
- L'éradication de la pauvreté et la prévention des violations des droits de l'homme sont assurées à travers la mise en place d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), suivi par un Commissariat à l'action humanitaire en coopération avec une Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), au sein de laquelle sont représentées les collectivités locales, les organisations socioprofessionnelles et la société civile.
- Une Agence nationale d'appui et d'insertion des réfugiés (ANAIR), appuyée par des partenaires techniques et financiers, est en charge de la réintégration socioéconomique des réfugiés en vue de la consolidation de l'unité nationale, de la promotion des droits et des libertés, ainsi que la réduction des disparités sociales.
- L'adoption d'une Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) en vue de l'assainissement de la gestion des dépenses publiques et la redistribution équitable de la richesse nationale, renforcée par l'action proactive d'une Inspection générale d'État (IGE).
- Le Ministère des affaires religieuses engage une série d'efforts afin de contredire l'idéologie jihadiste à travers la mise en place de programmes de sensibilisation, de colloques et de séminaires.
- Les corps de police et de l'armée sont investis de la mission d'assurer la sécurité et la quiétude des citoyens et le respect des libertés individuelles sous l'état de droit et les institutions constitutionnelles. La direction

de la sûreté nationale est mandatée en vue de la sécurisation du territoire national.

Observations supplémentaires

La définition d'une politique de sécurité nationale en République Islamique de Mauritanie est influencée par la conjonction au cours de la décennie écoulée de quatre groupes de facteurs particulièrement conséquents :

- La mise en place d'un *processus normatif et institutionnel* au cours de la décennie écoulée (élaboration de textes, création de structures et réexamen du fonctionnement des institutions).
- Une *transition politique* suite aux prises de pouvoir par les forces armées et de sécurité en août 2005 (jusqu'en mars 2007) et en août 2008 (jusqu'en juillet 2009).
- La *transformation des menaces* externes et l'apparition de nouvelles menaces internes, parfois liées aux menaces externes.
- L'acuité et l'enchevêtrement des questions de *coopération sécuritaire* dans un contexte régional et international en reconfiguration.

La conjonction de ces éléments fait ressortir une importante période de mutation en Mauritanie durant laquelle les questions de sécurité nationale sont au premier plan.

L'État n'est plus une menace pour les citoyens et il est lui-même moins vulnérable qu'il ne l'a été par le passé. Sa stabilité et son action soutenue sont désormais les vecteurs les plus importants pour la détermination et la mise en œuvre de politiques nationales de sécurité.

Le partage de la définition de ces politiques constitue une étape fondamentale du projet de société mauritanien, et l'État est en passe de fournir plus d'efforts afin d'asseoir publiquement la valeur d'une vision partagée, notamment en ce qu'elle offre d'optimisation et de pérennité d'une politique de sécurité nationale.

Ressources

- Constitution du 20 juillet 1991 de la République Islamique de Mauritanie.
- Site officiel du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie : www.mauritania.mr
- Table Ronde pour la Mauritanie, « La stabilité et le développement de la Mauritanie : Un impératif pour la sécurité régionale et internationale », Bruxelles, 22-23 juin 2010.
- République Islamique de Mauritanie, « Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 2006-2010 ».
- Centre mauritanien d'analyse de politiques, « Analyse de la situation et des perspectives du développement humain en Mauritanie », août 2009.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Rapport arabe sur le développement humain 2009 – Les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes*.

Clause de non-responsabilité

Ce document est une contribution aux discussions de la conférence « Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique », organisé conjointement par le Centre d'études en Droits Humains et Démocratie (CEDHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) le 23 - 24 novembre 2010, Rabat, Maroc.

Les organisateurs de la conférence ne sont pas responsables des informations et points de vue présentés dans ce document. Les organisateurs de la conférence ne peuvent garantir l'exactitude ou la véracité du contenu de ce document.

Sénégal



Profil du pays

Type de gouvernement	République
Population	13'711'597 (estimation juillet 2010)
PIB par habitant	USD 1'600 (estimation 2009)
Surface	196'722 km ²
Groupes ethniques	Wolof 43.3%, Pular 23.8%, Serer 14.7%, Jola 3.7%, Mandinka 3%, Soninke 1.1%, Européens et Libanais 1%, autres 9.4%
Religions	Musulmans 94%, chrétiens 5%, croyances traditionnelles 1%
Indice de développement humain et rang	0.464 rang 166 sur 182 pays (2007)
Indice de gouvernance : stabilité politique et absence de violence	-0.16 (2008) Le chiffre indique l'état de la gouvernance sur une échelle de -2.5 à 2.5, 2.5 étant le meilleur score.

(sources : The World Factbook, PNUD, Banque Mondiale)

Introduction

La stratégie de sécurité nationale du Sénégal est globale. Elle a pour objectif de définir le cadre dans lequel les préoccupations sécuritaires du pays sont entièrement prises en compte.

En plus de garantir la sécurité physique du Sénégal et la pérennité des institutions républicaines, la stratégie de sécurité nationale du Sénégal cherche à assurer la sécurité des populations de plus en plus exposées à des difficultés d'ordre économique sanitaire, politique, et culturel. En somme, elle a pour but de mieux prendre en compte la sécurité humaine au niveau national.

La stratégie de sécurité nationale du Sénégal se veut suffisamment dynamique pour intégrer les évolutions intervenant dans les contextes social, économique, politique et culturel. Elle est ainsi régulièrement revisitée et réadaptée pour être en phase avec la situation sécuritaire du moment.

La stratégie de sécurité nationale du Sénégal est élaborée par les autorités civiles du pays en collaboration avec les autorités en charge du secteur de la sécurité et des départements de souveraineté.

Elle cherche néanmoins à être inclusive et à prendre en compte l'opinion de la société civile et de toutes les populations en général.

Aussi, consciente du fait que sa sécurité dépend pour une large part de la sécurité de ses voisins, le Sénégal a intégré cette dimension dans la définition de sa stratégie de sécurité nationale et travaille à la mise en place d'une sécurité collective au niveau de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine.

La stratégie de sécurité nationale considère la sécurité comme un service public qu'il importe de fournir aux populations sénégalaises.

Les intérêts

Les intérêts nationaux de la République sénégalaise comprennent :

- La consolidation de la cohésion nationale par le maintien de relations harmonieuses entre les différentes religions et ethnies.
- La consolidation de l'unité nationale par un développement équilibré et par le renforcement des liens étroits existant entre les différentes régions du pays (Nord, Sud, Est et Ouest).
- Renforcer la stabilité du pays et développer les structures d'accueil touristiques pour continuer à faire du Sénégal une destination touristique privilégiée.
- Protéger les ressources piscicoles pour protéger la pêche qui est la source principale de revenus du pays.
- Promouvoir des ressources humaines de qualité en investissant dans l'éducation et la formation.
- Investir dans l'agriculture pour lutter contre l'insécurité alimentaire et, à terme, assurer une autosuffisance alimentaire.
- Promouvoir, par le biais du concept Armée Nation, de bonnes relations civilo-militaires dans le but d'impliquer les forces de sécurité dans des missions de développement.
- Poursuivre le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, gages de stabilité et de développement.
- Poursuivre la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales par la création d'emplois, particulièrement au profit des jeunes.
- Poursuivre la lutte contre la pauvreté et renforcer la politique de stratégie de croissance accélérée.
- Poursuivre la lutte contre les épidémies.
- Mettre en place des politiques de lutte contre la désertification.
- Mettre en place des mécanismes de prévention et de protection des populations contre les catastrophes naturelles.

- Promouvoir la coopération sous-régionale, régionale et continentale pour une bonne prise en compte des menaces transnationales.

Les menaces

Les menaces symétriques extérieures :

- Le Sénégal entretient de très bonnes relations avec ses voisins immédiats, avec les pays de la CEDEAO et avec l'ensemble des pays du continent. Si le pays est soucieux de garder et de renforcer ses bonnes relations avec les pays frères du continent, il n'en demeure pas moins qu'il mène parallèlement une politique de dissuasion contre toute velléité d'attaque de son territoire et de ses intérêts.
- Toute reprise de la crise en Guinée-Bissau représenterait une menace à la sécurité et à la stabilité du Sénégal.
- Toute possibilité d'utilisation des territoires bissau-guinéens et gambiens par des factions rebelles comme bases de retraite ou pour mener des actions sur le territoire constituerait une menace pour la sécurité et la stabilité du Sénégal.

Les menaces asymétriques extérieures :

Même si le Sénégal reste un pays stable et, en général, épargné par un bon nombre de fléaux aigus auxquels certains pays du continent sont confrontés, force est de reconnaître que certains faits requièrent une attention particulière.

Les principales menaces asymétriques sont liées :

- Au grand banditisme transfrontalier et aux vols de bétail.
- Au trafic de drogue, d'armes ainsi qu'à la traite d'êtres humains qui sont facilités par la rébellion au sud et les décennies de conflit en Guinée Bissau, en Sierra Léone et au Libéria.
- A l'offensive très marquée des cartels de la drogue d'Amérique latine qui cherchent à établir des points de transit au Sénégal vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

- Au trafic de médicaments contrefaits en provenance de la sous-région et d'Asie qui menace sérieusement la santé publique.
- Au pillage des ressources piscicoles qui menace sérieusement l'économie du pays.
- Au risque de pollution marine due au nombre croissant de pétroliers qui transitent dans les eaux territoriales et internationales, de même qu'à certaines compagnies étrangères qui cherchent à déverser des déchets toxiques sur le continent.
- A la cybercriminalité.
- A l'expansion du terrorisme international et de l'extrémisme religieux qui cherchent à attaquer certains intérêts occidentaux au Sénégal.
- Aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes (inondations, périls aviaires et acridiens, etc.).
- A l'avancée du désert.

Les menaces symétriques nationales comprennent :

- Les politiques imposées par les organisations internationales qui ne sont pas toujours pertinentes pour prendre en charge les besoins des populations.
- La libéralisation à outrance qui marginalise des couches de plus en plus importantes de la population.
- La forte demande sociale qui est une source de tensions quasi permanente entre les autorités et les populations.
- La flambée des prix des denrées de première nécessité.
- L'insuffisance des ressources énergétiques, notamment de l'électricité, qui pèse lourdement sur l'économie nationale.
- L'insuffisance des ressources de l'État face aux besoins croissants des populations.
- Les répercussions de la montée des cours mondiaux sur les conditions de vie des populations.

- Le besoin de réformes qui représente, dans certains cas, une source de tensions entre l'État et les populations.
- Un processus démocratique parfois mal perçu par les populations dont les préoccupations sont souvent immédiates.
- Un système éducatif en perpétuel mouvement, ce qui affecte négativement son avenir.

Les menaces asymétriques nationales comprennent :

- Le déclin du rôle social de la famille.
- L'explosion démographique de la jeunesse dont un bon pourcentage est au chômage.
- L'augmentation du trafic et de la consommation de drogue.
- La multiplication des sectes religieuses.
- Les catastrophes naturelles liées au changement climatique.
- Les catastrophes dues à l'activité humaine.
- L'érosion costale due à la montée du niveau de la mer.
- La criminalité et la violence urbaines.
- La multiplication des maisons de presse qui n'ont pas toujours la déontologie et un personnel formé pour informer de manière responsable.
- La persistance de certaines épidémies.
- La désertion des zones rurales par les populations jeunes qui viennent chercher du travail dans les grandes villes.
- La cherté de la vie exacerbée par la crise financière mondiale.
- La fuite des cerveaux.
- La migration clandestine.

Les politiques publiques

Pour protéger les intérêts du Sénégal, les stratégies suivantes doivent être mises en place :

- Poursuivre le processus de démocratisation en renforçant les institutions républicaines et en assurant leur indépendance et leur équilibre.
 - Promouvoir le rôle des médias et de la société civile en général pour garantir une communication efficace avec les populations.
 - Promouvoir l'état de droit dans toute l'étendue du territoire.
 - Poursuivre les politiques de décentralisation pour promouvoir le développement local et lutter contre l'exode rural et l'urbanisation sauvage.
 - Poursuivre et renforcer les politiques de promotion d'une société multiculturelle et multiethnique.
 - Poursuivre et renforcer les politiques de promotion des femmes et des minorités pour une bonne cohésion sociale.
 - Poursuivre et renforcer la politique de promotion d'une éducation généralisée de qualité.
 - Promouvoir et renforcer une politique de santé publique qui mette en place des programmes de prévention (tuberculose, paludisme, VIH/SIDA, mortalité maternelle, mortalité infantile).
 - Poursuivre la lutte contre les trafics illicites et le crime organisé en général.
 - Poursuivre les politiques de protection de l'environnement pour lutter contre les catastrophes naturelles.
 - Lutter contre le crime organisé transnational en partenariat avec les pays voisins de la sous-région.
 - Promouvoir une politique culturelle cohérente qui permette de renforcer l'identité nationale.
- Mettre en place une politique de lutte contre l'immigration clandestine qui permette d'encadrer la participation de la diaspora au développement du pays.
 - Adopter une politique de création d'infrastructures de qualité pour promouvoir les échanges et le commerce tant au niveau national que régional.

Les instruments pour la mise en œuvre

- Création de la fonction de médiateur.
- Création du fonds national pour la promotion de la jeunesse (FNPJ).
- Création des agences en charge de la grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) et du plan du retour vers l'agriculture (REVA).
- Programme de réalisation de bassins de rétention et de lacs artificiels pour la promotion de l'agriculture.
- Mise en place d'un ministère du genre et d'un ministère des Sénégalais de l'étranger.
- Mise en place d'une agence nationale chargée des grands travaux (APIX).
- Mise en place d'une agence chargée de la réinsertion sociale des militaires (ARSM).
- Création de la fondation des invalides et mutilés militaires (FIMM).
- Mise en place d'une agence chargée de la régulation des marchés publics (ARMP).
- Mise en place d'une agence chargée de la régulation des télécommunications et des postes (ARTP).
- Mise en place de l'initiative de Dakar pour lutter contre le trafic illicite et l'abus de drogue.

- Amélioration des conditions de vie et de travail des membres du secteur de sécurité.
- Allocation de 40% du budget national à l'éducation.
- Allocation de 20% du budget national à la santé.
- Projet de dépénalisation des délits de presse.
- Aide à la presse.
- Projet de financement des partis politiques.
- Droit constitutionnel à la marche.
- Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (décrite dans les documents DSRP 1, 2 et 3).
- Politiques de décentralisation.
- Amélioration de l'environnement des affaires.
- Mise en place de comités nationaux de dialogue social.
- Meilleur encadrement du secteur informel par une incitation à la bancarisation.

DCAF Head Office, Geneva

By Post:

Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF)
P.O.Box 1360
CH-1211 Geneva 1
Switzerland

For Visitors:

Rue de Chantepoulet 11
CH-1201 Geneva 1
Switzerland

Tel: +41 (0) 22 741 77 00

Fax: +41 (0) 22 741 77 05

www.dcaf.ch



Centre pour le contrôle démocratique
des forces armées - Genève (DCAF)

DCAF Beirut

Gefinor Center - Block C - 6th Floor
Clemenceau Street
Beirut
Lebanon

Tel: +961 (0) 1 738 401

Fax: +961 (0) 1 738 402

DCAF Ramallah

Al-Maaref Street 34
Ramallah / Al-Bireh
West Bank
Palestine

Tel: +972 (2) 295 6297

Fax: +972 (2) 295 6295

DCAF Tunis

14, Rue Ibn Zohr – 1er étage
Cité Jardins
1082 Tunis
Tunisie

Tel: +216 71 786 755

Fax: +216 71 286 865